Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada de 2006 à 2011

Documents de recherche de la BDIM 2011

Monica van Huystee
Benoit St. Jean

Juillet 2014

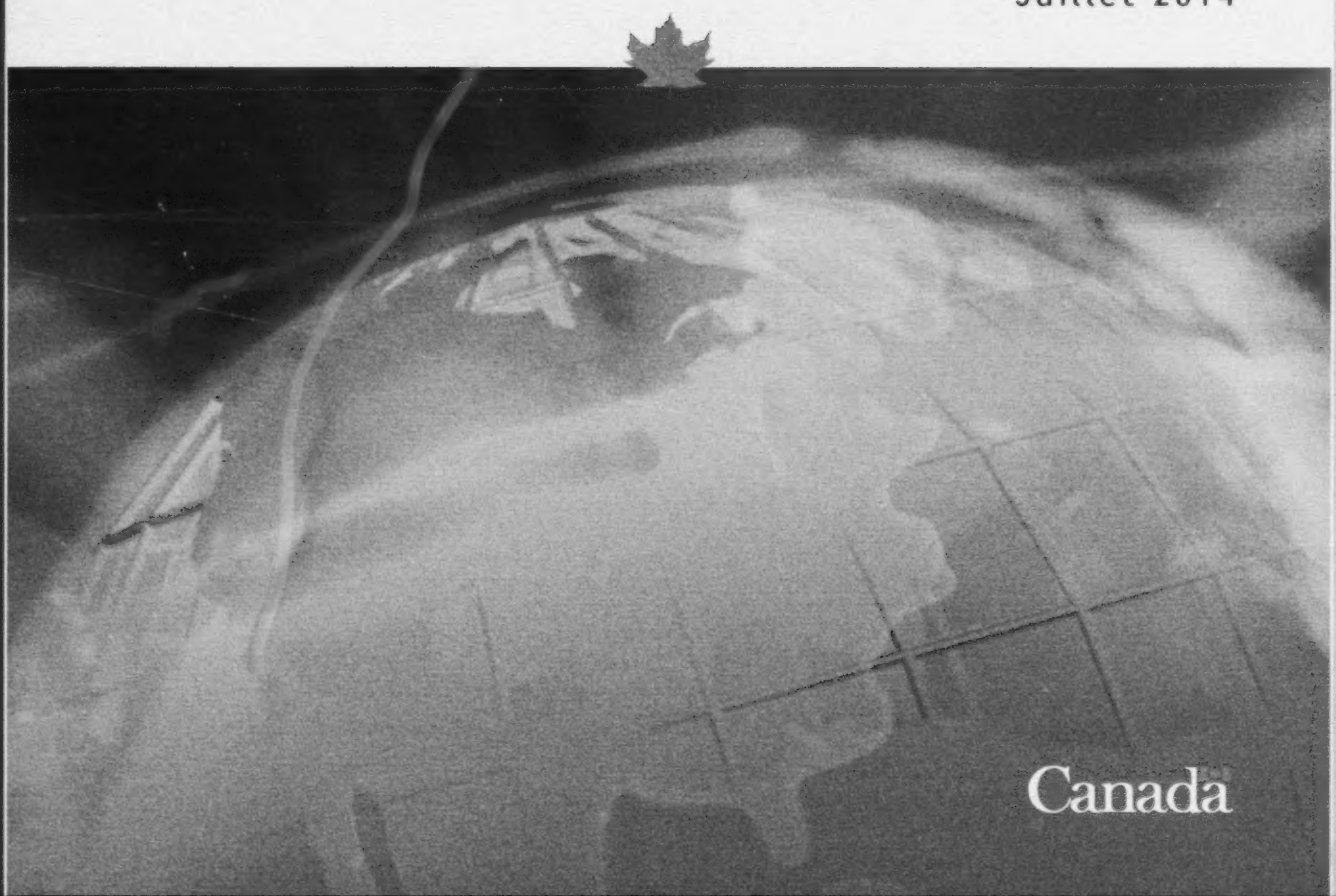

Recherche et Évaluation

Ci4-47/2015F-PDF
978-0-660-02233-8
No de référence : R25-2014

Table des matières

Sommaire iii

Mobilité interprovinciale des immigrants 5
Taux de rétention et de variation nette 6
Taux de rétention des immigrants selon le sexe 9
Taux de rétention des immigrants selon le groupe d'âge 10
Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la langue officielle 12
Taux de rétention des immigrants selon le plus haut niveau de scolarité 13
Taux de rétention des immigrants selon la catégorie d'immigrants 15
Taux de rétention et de variation nette des travailleurs qualifiés 16
Taux de rétention et de variation nette (%) des aides familiaux résidants 18
Taux de rétention des candidats des provinces 19
Taux de rétention du regroupement familial 25
Taux de rétention et de variation nette des réfugiés admis 27
Revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants de catégories sélectionnées admis entre 2006 et 2011 : Comparaison des RME des non-migrants et des migrants, pour l'année d'imposition 2011 28

Résumé des principaux constats 34

Liste des tableaux et figures

Taux de rétention et de variation nette des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011 6

Taux de rétention et de variation nette des immigrants admis entre 2006 et 2011, pour l'année d'imposition 2011 7

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le sexe, pour l'année d'imposition 2011 9

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le sexe, pour l'année d'imposition 2011 9

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le groupe d'âge à l'admission, pour l'année d'imposition 2011 10

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le groupe d'âge à l'admission, pour l'année d'imposition 2011 11

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et la langue officielle connue à l'admission, pour l'année d'imposition 2011 12

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la langue officielle connue, pour l'année d'imposition 2011 12

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le plus haut niveau de scolarité atteint à l'admission, pour l'année d'imposition 2011 13

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le plus haut niveau de scolarité atteint à l'admission, pour l'année d'imposition 2011 14

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la catégorie d'immigrants, pour l'année d'imposition 2011 15

Taux de rétention et de variation nette des travailleurs qualifiés admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011 16

Taux de rétention et de variation nette (%) des aides familiaux résidants admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011 18

Taux de rétention des candidats des provinces admis entre 2006 et 2011, selon la province de désignation*, pour l'année d'imposition 2011 19

Proportions de candidats des provinces admis entre 2006 et 2011 vivant à l'extérieur de leur province de désignation, selon la province de désignation, pour l'année d'imposition 2011 20

Taux de rétention et de variation nette (%) des candidats des provinces admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination, pour l'année d'imposition 2011 22

Proportions de candidats des provinces admis entre 2006 et 2011 vivant à l'extérieur de leur province de destination initiale, pour l'année d'imposition 2011 24

Taux de rétention et de variation nette (%) des immigrants de la catégorie du regroupement familial admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011 25

Taux de rétention et de variation nette (%) des réfugiés admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011 27

Revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants de catégories sélectionnées admis entre 2006 et 2011 : Comparaison des RME des non-migrants et des migrants pour l'année d'imposition 2011 29

Comparaison interprovinciale des taux de rétention des différentes catégories d'immigrants au fil du temps 31

Sommaire

Le présent document porte sur la mobilité (ou la rétention) interprovinciale des immigrants arrivés au Canada entre 2006 et 2011, ainsi que sur les provinces dans lesquelles ils vivaient à l'année d'imposition 2011. L'information présentée ici se fonde sur les données de 2011 de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Parmi les 1 008 745 immigrants qui ont été admis au Canada entre 2006 et 2011 et qui ont déclaré une province de destination, un peu moins de 10 % (soit 93 895 personnes) avaient quitté cette province de destination initiale pour s'établir dans une autre province en 2011 (ces personnes sont désignées par le terme « migrant » dans le présent document).

En ce qui concerne les migrants secondaires, ceux qui ont quitté leur province de destination ont eu tendance à le faire au cours des deux ou trois premières années suivant leur admission au pays.

Dans presque toutes les provinces, les taux de rétention étaient plus élevés dans le cas des femmes que dans celui des hommes. Il en va de même dans le cas des groupes d'âge supérieurs par rapport aux groupes d'âge inférieurs, les écarts entre les taux de rétention des groupes d'âge supérieurs et inférieurs étant particulièrement marqués dans les provinces de l'Atlantique.

La capacité à s'exprimer dans les langues officielles du Canada semble constituer un facteur de premier plan dans les provinces de l'Atlantique, mais de moindre importance en Alberta et en Colombie-Britannique. Au chapitre des migrations secondaires, c'est l'Ontario qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants de tous les groupes linguistiques, y compris ceux qui s'expriment en français. Le Québec est toutefois une destination attirante pour les migrants francophones, comme le sont l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique pour les migrants anglophones. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les destinations de prédilection des migrants secondaires qui ne parlent ni l'anglais, ni le français.

L'Ontario est la province qui affichait le taux de rétention le plus élevé, suivie de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec. Si l'on tient compte de la variation nette, l'Alberta se démarque au titre de province ayant accueilli le plus grand nombre de migrants secondaires (une augmentation nette de plus de 16 500 personnes au cours de la période de six ans étudiée ici).

Au chapitre des catégories d'immigrants, les aides familiaux résidants, les réfugiés et les immigrants de la catégorie du regroupement familial présentaient les taux de rétention les plus élevés (plus de 90 %), tandis que ceux des travailleurs qualifiés et des candidats des provinces étaient légèrement plus bas (entre 80 % et 85 %). Des taux de rétention des travailleurs qualifiés supérieurs à 85 % ont toutefois été observés en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il en va de même dans le cas des candidats des provinces, l'Ontario et les provinces de l'Ouest affichant des taux de rétention supérieurs à 80 %. À l'est de l'Ontario toutefois, les taux de rétention étaient beaucoup plus faibles, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard, dont le taux de rétention des candidats de la province se chiffrait à moins de 30 %. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont accueilli un nombre substantiel de candidats des provinces dans le cadre de la migration d'entrée. Les taux de rétention des réfugiés étaient généralement élevés, bien que les réfugiés migrants aient choisi principalement l'Alberta et l'Ontario comme destination secondaire.

La comparaison des revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants qui ont quitté leur province de destination et de ceux qui y sont demeurés met en lumière les décisions que les immigrants prennent après leur admission au pays. L'Alberta se démarque des autres provinces en raison des revenus d'emploi relativement élevés des immigrants de nombreuses catégories qui y sont

demeurés, ce qui pourrait expliquer pourquoi ses taux de rétention se classaient parmi les plus élevés (après ceux de l'Ontario) au cours de la période étudiée ici et pourquoi plus de 25 000 immigrants étant initialement arrivés dans d'autres provinces se sont par la suite établis en Alberta. Il est cependant clair que les revenus d'emploi ne constituent pas la seule raison, puisque c'est l'Ontario qui a attiré le plus grand nombre de migrants secondaires (presque 32 000 personnes), alors que cette province se classait au sixième rang de toutes les provinces au chapitre des revenus moyens d'emploi des immigrants qui y sont demeurés.

Mobilité interprovinciale des immigrants

Le présent document constitue une mise à jour et un complément du rapport *Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada* publié en 2010. Tandis que cette première publication se concentrait sur l'année d'imposition 2006, le présent document porte sur les immigrants qui sont arrivés au pays entre 2006 et 2011, ainsi que sur les provinces dans lesquelles ils vivaient à l'année d'imposition 2011[1].

Plusieurs différences caractérisent le présent document et le précédent. Une modification substantielle de la base de données (voir ci-dessous) a entraîné des taux de saisie plus élevés que ceux sur lesquels la publication précédente se fondait, ce qui explique pourquoi les taux de rétention présentés ici sont plus élevés de façon presque généralisée. En outre, chaque fois que les données le permettaient, le présent document fournit de l'information sur la rétention et la mobilité des immigrants pour toutes les provinces, les données sur les Maritimes étant présentées de façon distincte. Par ailleurs, comme le programme des gens d'affaires a récemment été suspendu, les données relatives aux immigrants de cette catégorie ne sont pas présentées ici, exception faite de quelques commentaires sur les taux de rétention des gens d'affaires au Québec, où le programme est toujours en vigueur. De plus, le présent document fournit pour la première fois de l'information sur les caractéristiques démographiques des immigrants, de manière à en déterminer l'incidence sur la rétention et la mobilité. À la fin de ce document, nous présentons – également pour la première fois – des comparaisons des revenus moyens d'emploi des migrants et des non-migrants[2] selon la catégorie d'immigration et analysons le délai au terme duquel les migrants ont quitté leur province de destination initiale, selon les catégories d'immigrants.

La mobilité et le taux de rétention constituent les deux faces d'une même médaille. On considère en effet qu'une province a « retenu » les immigrants qui sont arrivés au pays entre 2006 et 2011 et qui résident toujours dans leur province de destination initiale en 2011, et ceux-ci sont donc pris en compte dans le calcul du taux de rétention de cette province. Le calcul du taux de variation nette d'une province se fonde sur les entrées de personnes qui avaient déclaré une autre province de destination initiale, dont on soustrait les sorties de personnes qui se sont initialement établies dans la province, divisé par le nombre original de personnes s'étant établies dans cette province à leur arrivée.

Aux fins d'analyse de la mobilité, toutes les catégories d'immigrants dont le présent document fait état incluent les demandeurs principaux, ainsi que leurs conjoints et personnes à charge, étant donné que les familles ont tendance à migrer en groupe.

Toutes les données proviennent des renseignements consignés dans la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) pour l'année d'imposition 2011. Dans certains cas, les *Faits et chiffres 2012* du magasin des données de recherche ont également été utilisés (pour calculer le taux de saisie dans la BDIM, par exemple[3].)

Parmi les 1 517 250 immigrants qui sont devenus résidents permanents du Canada entre 2006 et 2011, 1 010 120 d'entre eux sont inscrits dans la BDIM. De ce nombre, 1 008 745 ont déclaré

---

[1] *Les données de la BDIM accusent un retard de 2 ans à 2 ans et demi sur l'année en cours parce qu'elles se fondent sur les données relatives aux déclarations de revenu, qui ne sont disponibles qu'après quelques années.

[2] Les non-migrants sont les personnes qui résidaient encore dans leur province de destination (ou, selon le cas, de désignation) initiale en 2011, tandis que les migrants sont les personnes qui résidaient dans une autre province que leur province de destination initiale en 2011.

[3] Le taux de saisie se fonde sur le calcul annuel de la proportion d'immigrants inscrits dans la BDIM (c.-à-d. la proportion d'immigrants qui sont arrivés la même année).

une province de destination et ont donc été pris en compte dans les calculs des taux de rétention. De ces derniers, 93 895 (soit un peu moins de 10 %) avaient quitté leur province de destination initiale pour s'établir dans une autre province en 2011 (ces personnes sont désignées par le terme « migrant » dans le présent document).

Taux de rétention et de variation nette

Taux de rétention et de variation nette des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011

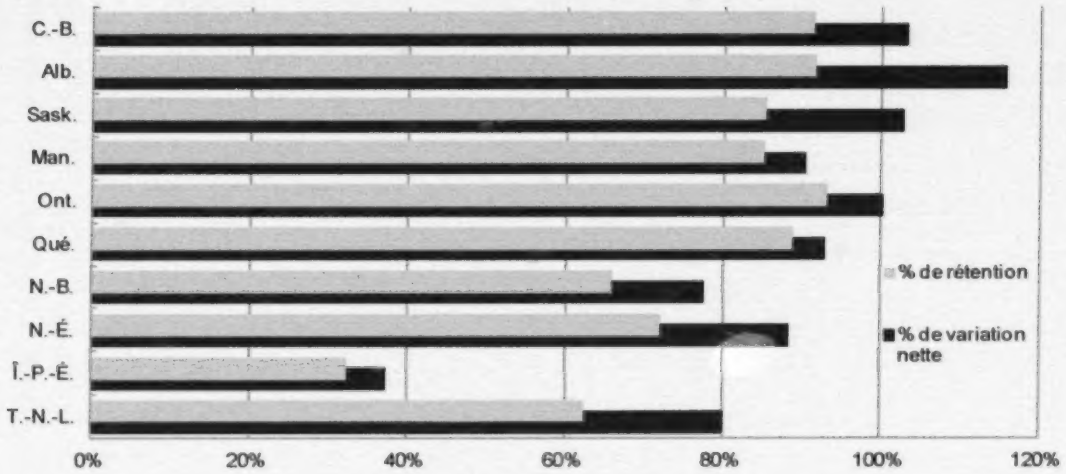

Les taux de migration hors de la province de destination ou de résidence dans cette province (c.-à-d. la rétention, représentée par les bandes bleu foncé) variaient considérablement selon la province et la catégorie d'immigration.[4]

Une comparaison des données de chaque province permet de constater que les immigrants qui se sont établis à l'Île-du-Prince-Édouard à leur arrivée entre 2006 et 2011 étaient les moins susceptibles de s'y trouver encore en 2011 (32 %) et les plus susceptibles de demeurer dans une autre province cette même année (68 %).

À l'autre extrémité du spectre, 93 % des immigrants qui se sont établis en Ontario à leur arrivée entre 2006 et 2011 y demeuraient encore en 2011. L'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec présentaient également des taux de rétention élevés (92 %, 91 % et 89 % respectivement). De même, 85 % des immigrants qui se sont établis en Saskatchewan et au Manitoba y demeuraient toujours en 2011. Les taux de rétention des provinces de l'Atlantique étaient cependant moins élevés, se chiffrant à 62 % pour Terre-Neuve, à 66 % pour le Nouveau-Brunswick et à 72 % pour la Nouvelle-Écosse.

Les bandes gris pâle représentent les taux de variation nette des provinces en 2011, c'est-à-dire les taux de sorties de chaque province et d'entrées provenant d'autres provinces (voir le tableau de la page suivante, qui indique les nombres d'entrées et de sorties pour chaque province). La

[4] Les taux de rétention diminuent au fil du temps, les nouvelles cohortes d'immigrants tendant à être associées à des taux de rétention plus élevés. Les pages 29 et 30 présentent une analyse des taux de rétention au fil du temps.

comparaison de ces taux permet de conclure que les provinces de l'Ouest ont réalisé des gains substantiels, bon nombre d'immigrants qui s'étaient initialement établis ailleurs ayant choisi de migrer vers l'Ouest. À l'est des Prairies, l'Ontario est la seule province qui a connu un nombre d'entrées suffisamment important pour compenser la migration de sortie.

Parmi les 444 035 personnes qui se sont établies en Ontario à leur arrivée, 30 870 (soit 7 %) avaient quitté la province en 2011, ce qui représente la plus importante migration de sortie de toutes les provinces. Suivent les 21 990 personnes qui ont quitté le Québec, les 14 340 personnes qui ont quitté la Colombie-Britannique et les 8 835 personnes qui ont quitté l'Alberta. Le Manitoba a quant à lui perdu 7 615 immigrants. Bien que les taux de rétention soient moins élevés dans les provinces de l'Atlantique, les petits nombres d'immigrants qui s'y sont établis à leur arrivée expliquent la faiblesse des nombres de sorties que ces provinces ont accusées, exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a perdu 4 030 immigrants.

Taux de rétention et de variation nette [5] des immigrants admis entre 2006 et 2011, pour l'année d'imposition 2011

Province de destination	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	Variation nette	% de variation nette
Terre-Neuve-et-Labrador	2 475	930	1 545	440	1 985	62,4%	-490	-19,8%
Île-du-Prince-Édouard	5 950	4 030	1 920	300	2 220	32,3%	-3 730	-62,7%
Nouvelle-Écosse	9 215	2 575	6 640	1 510	8 150	72,1%	-1 065	-11,6%
Nouveau-Brunswick	7 070	2 415	4 655	830	5 485	65,8%	-1 585	-22,4%
Québec	195 430	21 990	173 440	8 275	181 715	88,7%	-13 715	-7,0%
Ontario	444 035	30 870	413 165	31 935	445 100	93,0%	1 065	0,2%
Manitoba	51 000	7 615	43 385	2 805	46 190	85,1%	-4 810	-9,4%
Saskatchewan	22 685	3 330	19 355	3 970	23 325	85,3%	640	2,8%
Alberta	106 020	8 835	97 185	25 500	122 685	91,7%	16 665	15,7%
Colombie-Britannique	164 865	14 340	150 525	19 785	170 310	91,3%	5 445	3,3%

C'est l'Ontario qui présentait le taux de rétention le plus élevé (93 %), même si 30 870 immigrants qui s'y étaient établis à leur arrivée entre 2006 et 2011 avaient migré ailleurs en 2011, y compris en Alberta (11 770 personnes), en Colombie-Britannique (7 710 personnes), au Québec (5 785 personnes), en Saskatchewan (1 950 personnes) et au Manitoba (1 485 personnes). Étant donné son taux de migration d'entrée très important, l'Ontario affiche un taux de variation nette presque nul.

Le second taux de rétention le plus élevé était celui de l'Alberta (91,7 %), bien que 8 835 immigrants aient quitté cette province pour s'établir ailleurs, notamment en Ontario (3 625 personnes), en Colombie-Britannique (3 085 personnes) et en Saskatchewan (780 personnes). Cependant, les migrations d'entrée ont été si importantes qu'au final, l'Alberta a enregistré la variation nette la plus forte du pays (16 665 personnes ou 15,7 %).

La Colombie-Britannique présentait également un taux de rétention élevé, bien qu'elle ait perdu 7 195 immigrants au profit de l'Ontario, 4 375 personnes au profit de l'Alberta, ainsi que 950 personnes qui ont migré vers le Québec et 580 autres vers la Saskatchewan. La Colombie-

[5] On calcule la variation nette en se fondant sur le nombre de résidents d'une province en 2011, dont on soustrait le nombre de personnes qui se sont initialement établies dans cette province, divisé par le nombre original de personnes s'étant établies dans cette province à leur arrivée.

Britannique étant toutefois la destination d'un grand nombre de migrants, le taux de variation nette de la province se chiffrait à 3 %, soit environ 5 500 personnes.

Au Québec, le taux de rétention s'élevait à presque 89 %, mais 21 900 immigrants ont quitté la province pour s'établir principalement en Ontario (12 585 personnes), en Alberta (4 430 personnes) et en Colombie-Britannique (3 705 personnes). Parallèlement, la province a accueilli près de 8 300 migrants entrants. Ainsi, bien que le Québec soit la province qui a enregistré la perte nette d'immigrants la plus élevée, son taux de variation nette n'est que de -7 %.

Le taux de rétention de la Saskatchewan était de 85,3 %, mais la province a perdu 3 330 immigrants au profit de l'Ontario (1 160 personnes), de l'Alberta (1 100) et de la Colombie-Britannique (685 personnes), ce qui a donné lieu à une variation nette de presque 3 %.

Au Manitoba, le taux de rétention était légèrement inférieur (85,1 %), mais étant donné le grand nombre d'immigrants que cette province a accueillis, elle a enregistré une perte de 7 615 personnes, lesquelles ont quitté le Manitoba pour s'établir principalement en Alberta (2 660 personnes), en Ontario (2 500 personnes) et en Colombie-Britannique (1 825 personnes). Moins de 3 000 migrants se sont établis au Manitoba, ce qui explique la perte nette de 4 800 personnes que le Manitoba a enregistrée, soit à peine moins de 10 %.

La Nouvelle-Écosse (dont le taux de rétention était de 72,1 %) a perdu 2 575 immigrants au profit de l'Ontario (1 315 personnes), de la Colombie-Britannique (455 personnes), de l'Alberta (415 personnes) et du Québec (185 personnes), et n'a accueilli que 1 500 migrants entrants. Il en est résulté une perte nette de plus de 1 000 personnes ou de presque 12 % pour cette province.

Le Nouveau-Brunswick affichait un taux de rétention de 65,8 %, et 2 415 immigrants ont quitté la province pour s'établir principalement en Ontario (1 165 personnes), en Colombie-Britannique (520 personnes), en Alberta (305 personnes) et en Nouvelle-Écosse (100 personnes). Seulement 830 migrants entrants se sont établis au Nouveau-Brunswick, qui a ainsi enregistré une perte nette d'environ 1 600 immigrants, soit 22 %.

Quelque 930 immigrants ont quitté Terre-Neuve pour s'établir principalement en Ontario (380 personnes), en Alberta (235 personnes) et en Colombie-Britannique (105 personnes). Parallèlement, seulement 440 migrants entrants ont choisi de s'établir à Terre-Neuve, qui a ainsi enregistré une perte nette d'immigrants s'élevant à presque 500 personnes ou environ 20 %.

La plupart des immigrants qui sont arrivés à l'Île-du-Prince-Édouard entre 2006 et 2011 n'y sont pas demeurés. En effet, cette province a perdu les deux tiers de ses immigrants (4 030 personnes) au profit de l'Ontario (1 955 personnes), de la Colombie-Britannique (1 650 personnes), du Québec (150 personnes) et de l'Alberta (145 personnes). L'Île-du-Prince-Édouard a ainsi accusé un taux de variation nette négatif d'approximativement 63 %.

Taux de rétention des immigrants selon le sexe

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le sexe, pour l'année d'imposition 2011

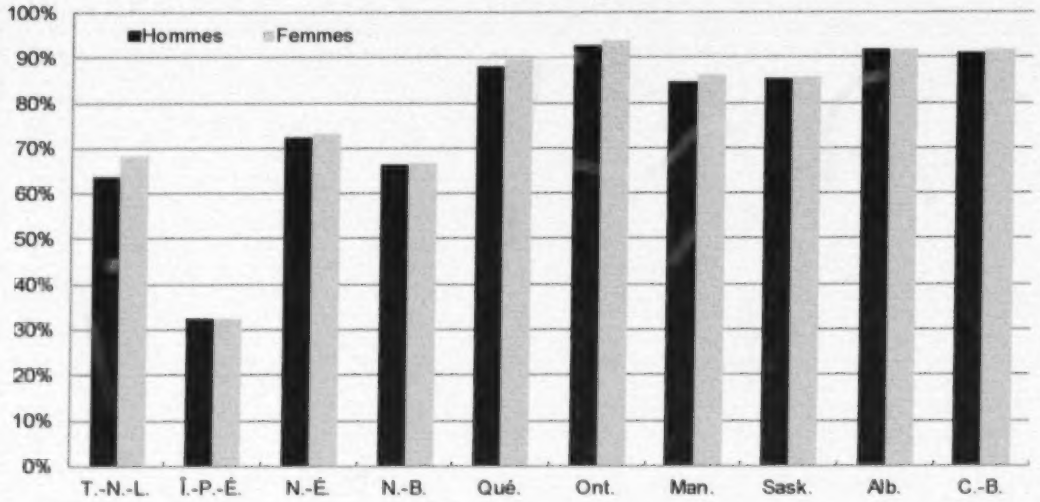

Retention rates by gender tend to mirror the overall provincial rates, but in general, female retention rates by province tend to be slightly higher than those seen for males. The sole exception to this is in Prince Edward Island (0.1% lower).

Specifically, in Newfoundland the female retention rate is 4.6% higher than the male rate, in Manitoba it is 1.7% higher than the male rate and in Quebec it is 1.2% higher.

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le sexe, pour l'année d'imposition 2011

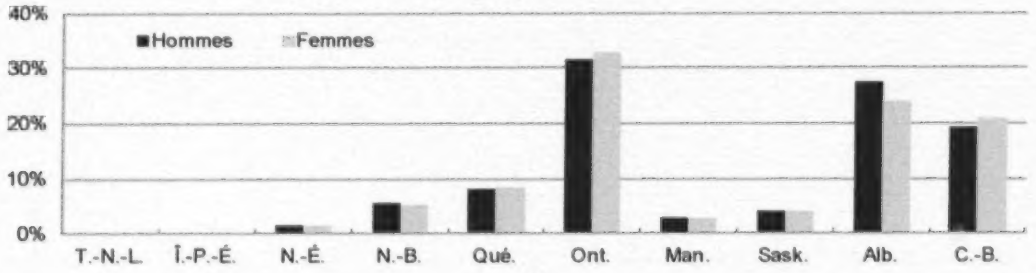

Les hommes étaient plus susceptibles de migrer que les femmes, le nombre de migrants[6] dépassant d'environ 1 000 celui des migrantes (50 100 migrants, comparativement à 49 085 migrantes).

[6] Le terme « migrant » désigne les personnes qui ont quitté leur province de destination initiale et produit une déclaration de revenu dans une autre province en 2011.

L'Ontario était la destination secondaire de plus de 30 % des hommes et des femmes (15 775 hommes et 16 095 femmes), suivie de l'Alberta (environ 25 %, c'est-à-dire 13 680 hommes et 11 750 femmes) et de la Colombie-Britannique (environ 20 %).

Les migrantes avaient davantage tendance à s'établir en Ontario (taux supérieur de 1,3 point de pourcentage à celui des hommes), en Colombie-Britannique (taux supérieur de 1,5 point de pourcentage à celui des hommes) et au Québec (taux supérieur de 0,6 point de pourcentage à celui des hommes). Par ailleurs, le nombre d'hommes ayant choisi l'Alberta comme destination secondaire était supérieur de 3,4 points de pourcentage à celui des femmes.

Taux de rétention des immigrants selon le groupe d'âge

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le groupe d'âge à l'admission, pour l'année d'imposition 2011

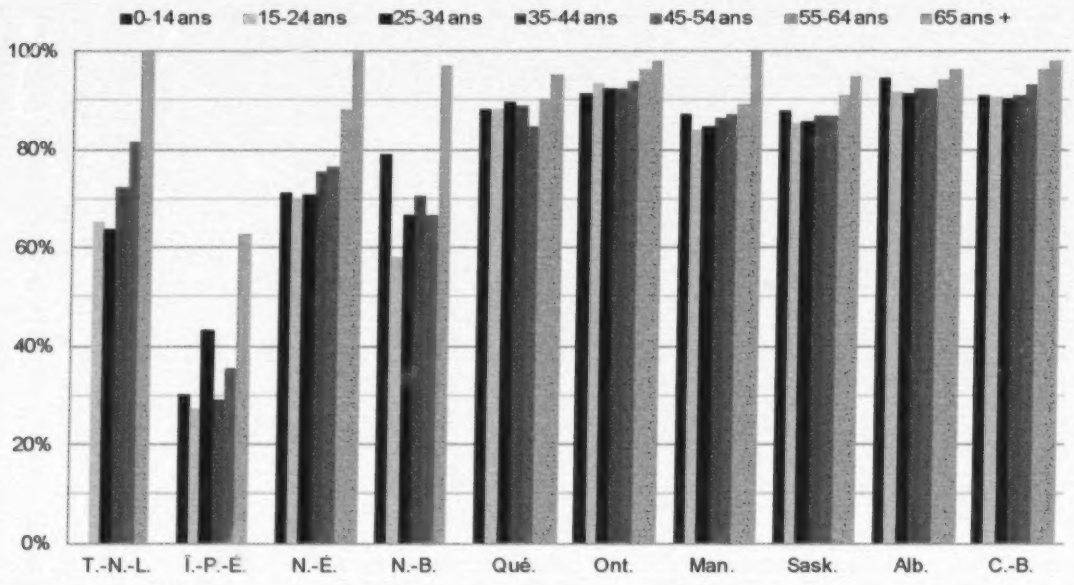

C'est parmi les immigrants appartenant aux groupes d'âge supérieurs (55 ans ou plus) que sont observés les taux de rétention les plus élevés, quelle que soit la province de destination.

Dans plusieurs provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario et Québec), on ne constate que très peu de variation selon le groupe d'âge, tandis que dans d'autres, notamment dans les provinces de l'Atlantique, les taux de rétention des jeunes immigrants étaient nettement moins élevés.[7] Les jeunes migrants affichaient en outre une très forte propension à se réinstaller en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta.

[7] À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, les immigrants âgés de 20 à 39 ans tendaient également à quitter leur province de destination entre 2006 et 2011 (estimations de la population pour 2011).

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le groupe d'âge à l'admission, pour l'année d'imposition 2011

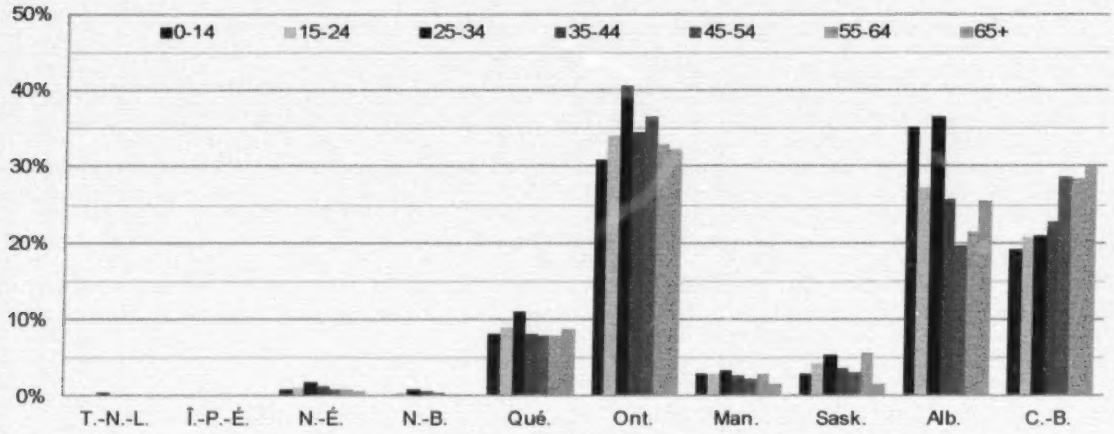

Les immigrants âgés de 25 à 34 ans constituaient le plus important groupe de migrants secondaires. Environ 40 % (12 270 personnes) de ces 30 310 migrants se sont établis en Ontario, principalement en provenance du Québec (5 645 personnes), de la Colombie-Britannique (2 525 personnes), de l'Alberta (1 605 personnes) et du Manitoba (980 personnes). De même, 36 % des gens de ce groupe ont quitté l'Ontario (4 860 personnes), le Québec (2 295 personnes), la Colombie-Britannique (1 720 personnes) et le Manitoba (1 195 personnes) pour s'établir en Alberta.

Le deuxième plus grand groupe de migrants (25 185 personnes) était celui des 35 à 44 ans. Quelque 35 % des immigrants de ce groupe d'âge se sont établis en Ontario après avoir quitté le Québec (3 175 personnes), la Colombie-Britannique (2 115 personnes), l'Alberta (910 personnes), l'Île-du-Prince-Édouard (735 personnes) et le Manitoba (655 personnes). Toujours au sein de ce groupe d'âge, 25 % ont migré vers l'Alberta en provenance de l'Ontario (3 105 personnes), du Québec (1 115 personnes) et de la Colombie-Britannique (1 100 personnes), et 22 % ont quitté l'Ontario, le Québec et l'Alberta pour s'établir en Colombie-Britannique.

Les immigrants âgés de 15 à 24 ans constituaient le troisième groupe de migrants en importance (16 755 personnes). Près de 35 % des personnes de ce groupe se sont établies en Ontario, principalement en provenance du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba; 27 % ont quitté l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et le Manitoba pour s'établir en Alberta; et 21 % ont migré de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et du Manitoba vers la Colombie-Britannique.

En 2011, 35 % des 1 680 enfants migrants (0 à 14 ans) vivaient en Alberta, 31 % en Ontario et 19 % en Colombie-Britannique. C'est sans doute pour profiter de nouvelles possibilités que les parents de ces enfants ont décidé de déménager.

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la langue officielle

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et la langue officielle connue à l'admission, pour l'année d'imposition 2011

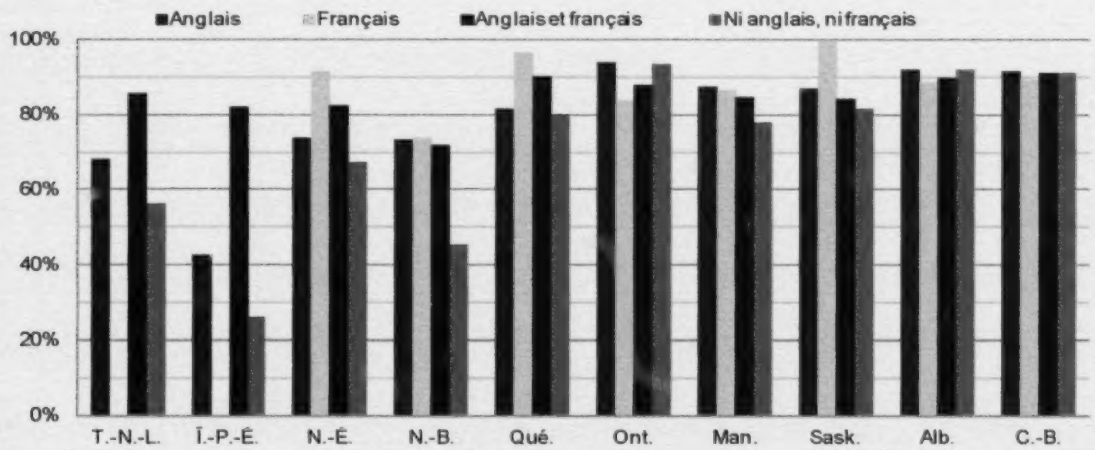

Les taux de rétention des immigrants qui ont déclaré connaître le français étaient particulièrement élevés au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan.

Dans les Maritimes, les taux de rétention des immigrants qui ne connaissaient aucune des deux langues officielles à leur arrivée dans ces provinces étaient plus faibles que ceux des immigrants qui connaissaient l'anglais ou le français ou les deux. En Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique, les taux de rétention des immigrants qui ne connaissaient aucune des deux langues officielles à leur arrivée étaient approximativement les mêmes que ceux des anglophones.

Dans les provinces de l'Ouest, la connaissance d'une langue officielle à l'arrivée ne semble pas avoir eu d'effet significatif sur les taux de rétention (exception faite de la connaissance du français en Saskatchewan).

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la langue officielle connue, pour l'année d'imposition 2011

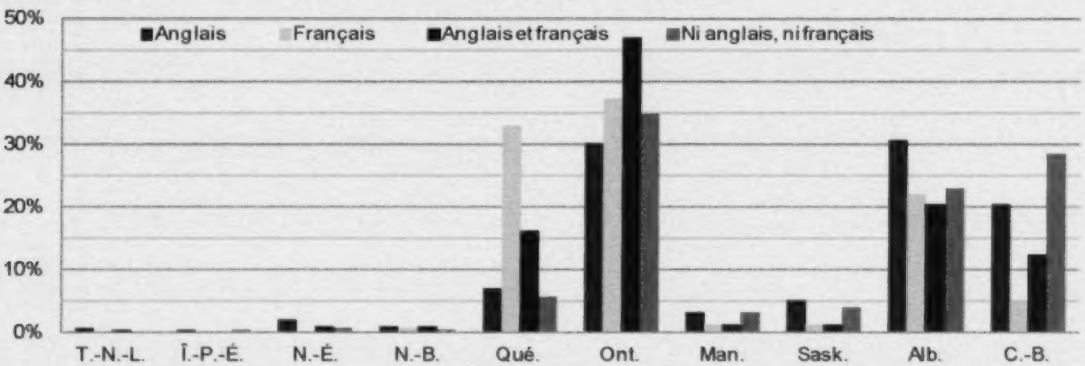

Ce sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique qui ont attiré le plus grand nombre de migrants ayant quitté leur province de destination.

L'Ontario était la destination secondaire de 30 % des migrants qui ont déclaré connaître l'anglais à leur arrivée et de plus de 45 % des migrants qui ont déclaré connaître les deux langues officielles. Environ 35 % des personnes qui ne connaissaient ni l'anglais, ni le français à leur arrivée et au moment de leur migration secondaire vivaient en Ontario en 2011. Fait intéressant, l'Ontario a attiré le plus grand nombre de migrants ayant déclaré ne connaître que le français à leur arrivée.

Le Québec a accueilli 33 % des migrants qui ont déclaré ne connaître que le français à leur arrivée, 16 % des migrants qui ont déclaré connaître les deux langues officielles et 5 % de ceux qui ne connaissaient ni l'anglais, ni le français.

Ayant accueilli un peu plus de 30 % de migrants anglophones, l'Alberta était une destination secondaire particulièrement attirante pour les personnes qui ont déclaré ne connaître que l'anglais à leur arrivée. Cette province a également été choisie par plus de 20 % des migrants qui ont déclaré ne connaître que le français, 20 % des migrants qui connaissaient les deux langues officielles et 23 % des migrants qui ne connaissaient ni l'anglais, ni le français.

La Colombie-Britannique a été choisie par 20 % des migrants anglophones, plus de 28 % des migrants qui ne connaissaient aucune des deux langues officielles, 12 % de ceux qui ont déclaré connaître l'anglais et le français et moins de 5 % des migrants ayant déclaré ne connaître que le français.

Taux de rétention des immigrants selon le plus haut niveau de scolarité

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination et le plus haut niveau de scolarité atteint à l'admission, pour l'année d'imposition 2011

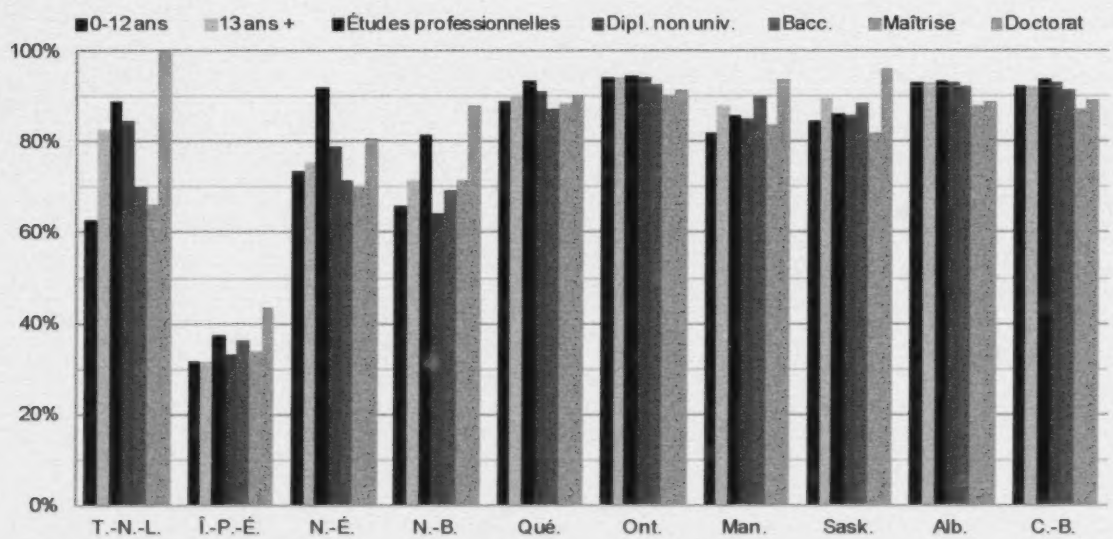

Le plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'admission ne semble avoir eu que très peu d'effet sur les taux de rétention des provinces, sauf dans les provinces de l'Atlantique et dans certains cas précis :

- Dans la plupart des provinces, les taux de rétention des immigrants qui possèdent un doctorat étaient généralement élevés. Les taux de rétention des personnes ayant une maîtrise étaient plus faibles que ceux des immigrants qui ont un doctorat, ce qui est peut-être attribuable aux types d'emplois occupés.
- Les titulaires de certificats d'études professionnelles étaient également associés à des taux de rétention relativement supérieurs dans plusieurs provinces (exception faite du Manitoba et de la Saskatchewan).

Province de migration secondaire des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon le plus haut niveau de scolarité atteint à l'admission, pour l'année d'imposition 2011

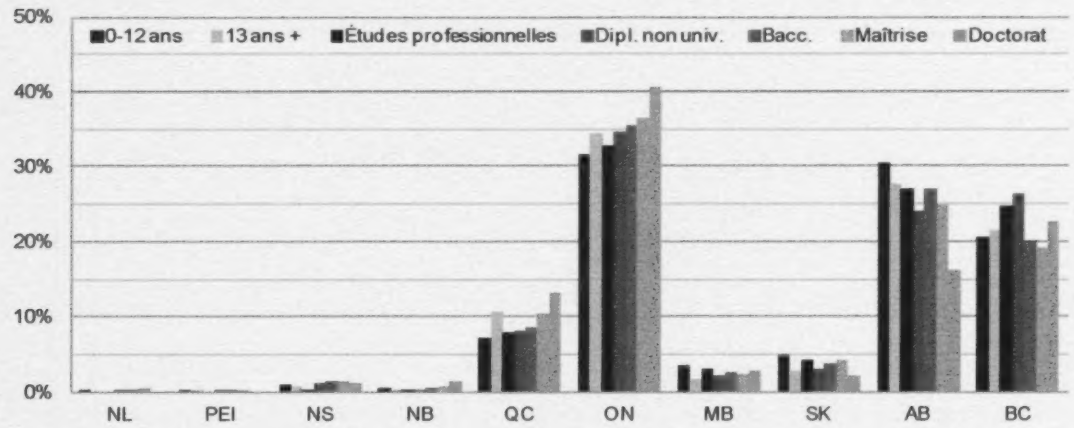

C'est l'Ontario qui a attiré la plupart des immigrants qui ont choisi de quitter leur province de destination initiale, suivie de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

L'Ontario a accueilli plus de 30 % des migrants de tous les niveaux de scolarité. Les titulaires de doctorats étaient particulièrement enclins à s'établir dans cette province (41 %), mais une forte proportion d'immigrants ayant des diplômes universitaires de cycles inférieurs (maîtrises et baccalauréats) ont également quitté leur province de destination au profit de l'Ontario.

Outre l'Ontario, c'est l'Alberta qui a accueilli la seconde plus importante proportion de migrants ayant quitté leur province de destination initiale, dont une proportion significative de personnes ayant de très faibles niveaux de scolarité (30 % de migrants ayant terminé moins de 13 années d'études ont migré vers l'Alberta, comparativement à 16 % de migrants ayant un doctorat).

La Colombie-Britannique arrive au second rang des provinces les plus attirantes pour les migrants possédant un doctorat (23 %). Cette province a également attiré 24 % de titulaires de certificats d'études professionnelles, ainsi que 26 % de migrants ayant obtenu un diplôme non universitaire.

Taux de rétention des immigrants selon la catégorie d'immigrants

Taux de rétention des immigrants admis entre 2006 et 2011, selon la catégorie d'immigrants, pour l'année d'imposition 2011

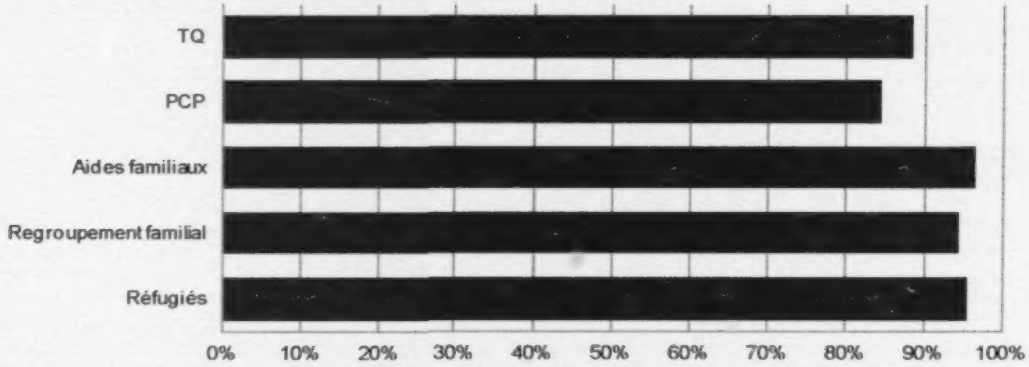

Parmi les immigrants arrivés au pays entre 2006 et 2011 et faisant partie de la catégorie des réfugiés[8], 96 % vivaient toujours dans leur province de destination initiale en 2011 :

- Les **aides familiaux résidants** étaient tout aussi susceptibles de demeurer dans leur province de destination initiale.
- Parmi les immigrants appartenant à la catégorie des **travailleurs qualifiés** (qui comprend les travailleurs qualifiés (fédéral) et, au Québec, les travailleurs qualifiés [Québec]), 88 % sont demeurés dans leur province de destination initiale.
- Les **candidats des provinces** et leurs familles étaient les moins enclins à rester dans leur province de destination. En effet, 15 % des immigrants de cette catégorie ont quitté leur province de destination, tandis que 85 % y sont demeurés. Ce phénomène soulève des préoccupations, car le PCP est un volet d'immigration visant spécifiquement à répartir les avantages économiques de l'immigration entre toutes les régions du Canada.
- Parmi les **gens d'affaires** (travailleurs autonomes, entrepreneurs, investisseurs et autres gens d'affaires) qui ont immigré au Québec, 78 % vivaient toujours dans cette province en 2011. Ceux qui ont quitté le Québec se sont établis en Ontario (2 195 personnes) et en Colombie-Britannique (1 645 personnes).
- Seules l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont accueilli des immigrants de la catégorie de l'expérience canadienne, lesquels sont arrivés au pays à partir de 2009. Les taux de rétention des immigrants de ce groupe étaient assez élevés, se chiffrant à 96,6 %, à 94,7 % et à 94,1 % respectivement.
- Parmi les immigrants de la catégorie du **regroupement familial** qui sont arrivés au pays entre 2006 et 2011, 94 % demeuraient toujours dans leur province de destination initiale en 2011. Il convient de noter que la catégorie du regroupement familial se distingue des autres

[8] Aux fins de la présente analyse, il convient de noter que les membres de la famille (c.-à-d. les conjoints et les personnes à charge) des demandeurs principaux sont inclus dans les différentes catégories d'immigrants analysées, puisque les familles ont tendance à migrer ensemble.

catégories d'immigrants du fait que les gens qui parrainent des immigrants de cette catégorie ont l'obligation juridique d'assurer la subsistance de ces immigrants pendant un minimum de trois ans après leur arrivée au pays, ce qui pourrait se répercuter sur les taux de rétention au cours des premières années suivant l'admission.

Taux de rétention et de variation nette des travailleurs qualifiés

Taux de rétention et de variation nette des travailleurs qualifiés[9] admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011

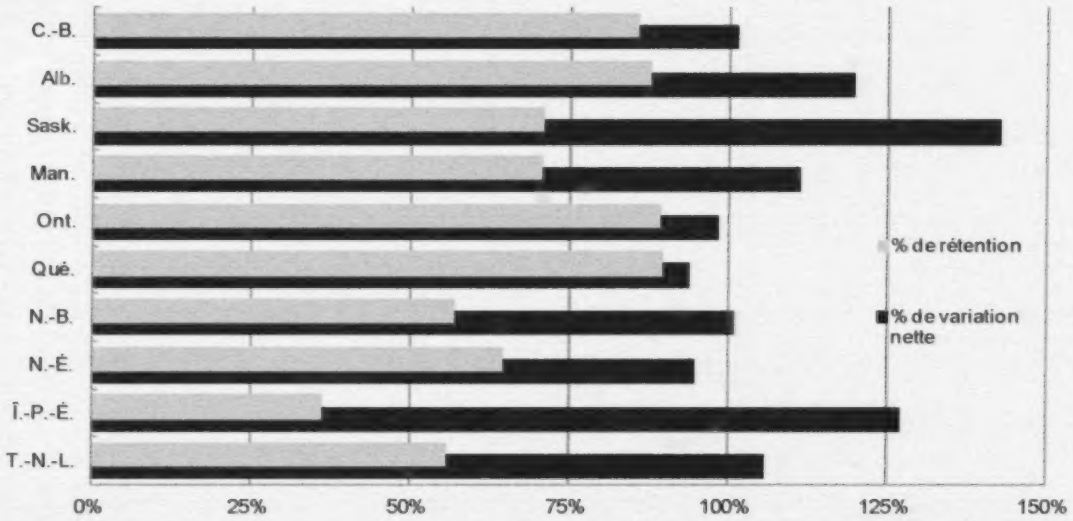

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	% de variation nette
Terre-Neuve-et-Labrador	590	260	330	295	625	55,9%	5,9%
Île-du-Prince-Édouard	110	70	40	100	140	36,4%	27,3%
Nouvelle-Écosse	2 410	850	1 560	725	2 285	64,7%	-5,2%
Nouveau-Brunswick	885	380	505	390	895	57,1%	1,1%
Québec	111 500	11 600	99 900	4 920	104 820	89,6%	-6,0%
Ontario	155 300	16 365	138 935	13 920	152 855	89,5%	-1,6%
Manitoba	2 290	670	1 620	930	2 550	70,7%	11,4%
Saskatchewan	1 970	570	1 400	1 415	2 815	71,1%	42,9%
Alberta	33 050	4 095	28 955	10 635	39 590	87,6%	19,8%
Colombie-Britannique	47 570	6 770	40 800	7 415	48 215	85,8%	1,4%
Total - Travailleurs qualifiés	**355 675**	**41 630**	**314 045**	**40 745**	**354 790**	**88,3%**	**-0,2%**

[9] Encore une fois, il convient de noter que la catégorie des travailleurs qualifiés comprend les travailleurs qualifiés (fédéral) et, au Québec, les travailleurs qualifiés (Québec).

Les taux de rétention des travailleurs qualifiés variaient considérablement d'une province à l'autre, les taux les plus élevés étant ceux du Québec (89,6 %), de l'Ontario (89,5 %), de l'Alberta (87,6 %) et de la Colombie-Britannique (85,8 %). Malgré leurs forts taux de rétention, ces provinces sont également celles qui ont perdu le plus de travailleurs qualifiés (et de membres de leurs familles), l'Ontario ayant perdu 16 365 personnes, principalement au profit de l'Alberta (5 800 personnes), de la Colombie-Britannique (4 170 personnes), du Québec (3 775 personnes), de la Saskatchewan (825 personnes), du Manitoba (575 personnes) et de la Nouvelle-Écosse (395 personnes).

Quelque 11 600 travailleurs qualifiés et membres de leurs familles ont quitté le Québec pour s'établir principalement en Ontario (6 985 personnes), en Alberta (2 415 personnes) et XX (1 420 personnes).

La Colombie-Britannique a perdu 6 770 travailleurs qualifiés et membres de leurs familles, qui ont choisi de s'établir en Ontario (3 825 personnes), en Alberta (1 820 personnes) et au Québec (530 personnes).

Quelque 4 095 personnes ont quitté l'Alberta à destination de l'Ontario (1 845 personnes), de la Colombie-Britannique (1 405 personnes) et du Québec (280 personnes) principalement.

La Nouvelle-Écosse a perdu 850 travailleurs qualifiés et membres de leurs familles, principalement au profit de l'Ontario (465 personnes), de l'Alberta (135 personnes) et de la Colombie-Britannique (100 personnes).

Le Manitoba a perdu 670 personnes, qui ont choisi de migrer principalement vers l'Ontario (270 personnes), l'Alberta (155 personnes) et la Colombie-Britannique (135 personnes).

Quelque 570 travailleurs qualifiés ont quitté la Saskatchewan pour s'établir en Ontario (210 personnes), en Alberta (190 personnes) et en Colombie-Britannique (90 personnes).

Le Nouveau-Brunswick a perdu 380 travailleurs qualifiés et membres de leurs familles, qui ont migré vers l'Ontario (130 personnes) et le Québec (110 personnes).

Terre-Neuve a perdu 260 travailleurs qualifiés, dont 155 ont choisi de s'établir en Ontario.

L'Île-du-Prince-Édouard n'a accueilli qu'un très faible nombre de travailleurs qualifiés, qui ont presque tous quitté la province. Grâce à la migration secondaire toutefois, l'Île-du-Prince-Édouard a accueilli presque autant de travailleurs qualifiés que le nombre de travailleurs qui s'y étaient établis à l'origine, ce qui explique la variation nette positive de la province.

L'Alberta (gain net de 6 540 personnes), la Saskatchewan (gain de 845 personnes), la Colombie-Britannique (gain de 645 personnes) et le Manitoba (260 personnes) sont les provinces qui ont le plus profité de la migration interprovinciale des travailleurs qualifiés et des membres de leurs familles (c.-à-d. provinces dont les entrées de travailleurs qualifiés ont été plus nombreuses que les sorties). Les provinces dont les sorties de travailleurs qualifiés étaient considérablement plus nombreuses que les entrées sont le Québec (perte nette de 6 680 personnes) et l'Ontario (perte nette de 2 445 personnes). Si on tient compte du nombre de travailleurs qualifiés qui se sont initialement établis dans chaque province, on constate que le taux de variation nette de la Saskatchewan atteignait presque 43 %, soit le taux le plus élevé de toutes les provinces. Viennent ensuite l'Île-du-Prince-Édouard (où très peu de travailleurs qualifiés se sont initialement établis) et l'Alberta, qui affichaient toutes deux un taux de variation nette de près de 20 %.

Taux de rétention et de variation nette (%) des aides familiaux résidants

Taux de rétention et de variation nette (%) des aides familiaux résidants admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011

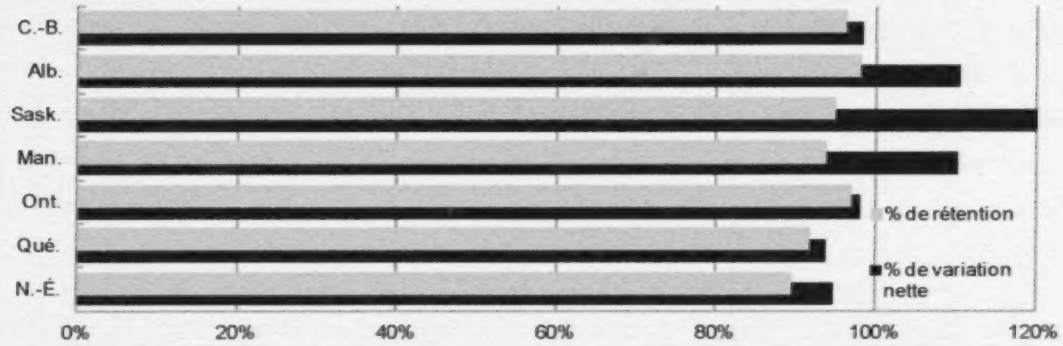

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	% de variation nette
Nouvelle-Écosse	95	10	85	5	90	89,5%	-5,3%
Québec	4 455	370	4 085	95	4 180	91,7%	-6,2%
Ontario	24 570	775	23 795	295	24 090	96,8%	-2,0%
Manitoba	485	30	455	80	535	93,8%	10,3%
Saskatchewan	385	20	365	115	480	94,8%	24,7%
Alberta	7 760	150	7 610	965	8 575	98,1%	10,5%
Colombie-Britannique	10 785	395	10 390	200	10 590	96,3%	-1,8%

Les taux de rétention des aides familiaux résidants étaient généralement les plus élevés de toutes les catégories d'immigrants[10] (avec les taux de rétention des réfugiés).

L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba avaient les taux de rétention les plus élevés. C'est toutefois l'Ontario qui a connu les plus nombreuses sorties d'aides familiaux résidants et des membres de leurs familles (775 personnes, dont 465 ont migré vers l'Alberta, 105 se sont établis en Colombie-Britannique et 55 ont opté pour le Québec). La Colombie-Britannique venait au second rang en ce qui a trait aux migrations de sortie, ayant perdu 395 aides familiaux résidants au profit de l'Alberta (235 personnes) et de l'Ontario (110 personnes). Le Québec s'est classé à la troisième place à ce chapitre, ayant accusé 370 sorties d'aides familiaux résidants, qui se sont principalement établis en Alberta (205 personnes) et en Ontario (110 personnes).

Parmi les provinces qui ont profité de la mobilité interprovinciale des immigrants de la catégorie des aides familiaux résidants, c'est l'Alberta qui a enregistré le gain net le plus important, ayant

[10] Ces taux de rétention relativement élevés peuvent avoir été influencés par le fait qu'avant octobre 2014, au moment où le programme a été modifié, les aides familiaux résidants étaient tenus de vivre avec leurs employeurs pendant leurs deux premières années au Canada ou, avant 2011, de travailler 3 900 heures au cours de leurs trois premières années au Canada. Cette dernière exigence a modifiée à quatre ans en 2011, et l'obligation de vivre avec l'employeur a été éliminée en 2014.

accueilli 815 personnes, suivie de la Saskatchewan (95 entrées) et de la Nouvelle-Écosse (75 entrées).

La mobilité interprovinciale a entraîné une perte nette d'aides familiaux résidants en Ontario (-480 personnes), au Québec (-275 personnes) et en Colombie-Britannique (-195 personnes).

Si on tient compte du nombre d'immigrants qui se sont initialement établis dans chaque province, les taux de variation nette (représentée par les bandes gris pâle) les plus élevés ont été enregistrés en Saskatchewan (hausse de presque 25 %), en Alberta (hausse de 10,5 %) et au Manitoba (hausse de 10,3 %).

Taux de rétention des candidats des provinces

Taux de rétention des candidats des provinces admis entre 2006 et 2011, selon la province de désignation*, pour l'année d'imposition 2011

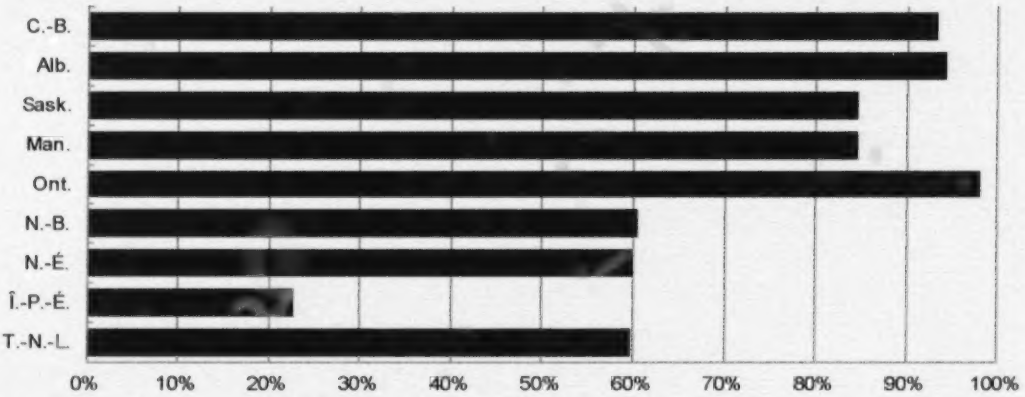

*Note this is nominating province not destination province.

Province de désignation	Candidats désignés et inscrits dans la BDIM pour l'année d'imposition 2011	Nombre vivant dans la province de désignation en 2011	Proportion (%) vivant dans la province de désignation	Nombre ayant déménagé dans une autre province en 2011
Terre-Neuve-et-Labrador	670	400	59,7%	270
Île-du-Prince-Édouard	6 925	1 575	22,7%	5 350
Nouvelle-Écosse	3 455	2 070	59,9%	1 385
Nouveau-Brunswick	4 450	2 690	60,4%	1 760
Ontario	1 000	980	98,0%	20
Manitoba	37 615	31 805	84,6%	5 810
Saskatchewan	15 050	12 750	84,7%	2 300
Alberta	16 630	15 670	94,2%	960
Colombie-Britannique	13 480	12 585	93,4%	895
Grand total	**103 935**	**80 525**	**77,5%**	**23 410**

*Note this is nominating province not destination province.

Bien qu'ils soient désignés par une province particulière, les candidats des provinces peuvent déclarer une autre province de destination à leur arrivée au pays. Les proportions de candidats des provinces vivant dans leur province de désignation variaient considérablement, l'Ontario se classant au premier rang (98 %) et l'Île-du-Prince-Édouard, au dernier (23 %).

C'est le Manitoba qui a désigné le plus grand nombre de candidats. Quelque 85 % des candidats désignés par le Manitoba qui sont arrivés entre 2006 et 2011 y vivaient encore en 2011. Parmi les candidats qui ont quitté la province, 2 490 ont migré vers l'Ontario, 1 285 ont choisi l'Alberta et 1 670 se sont établis en Colombie-Britannique.

Bien que les candidats de l'Île-du-Prince-Édouard n'aient pas été aussi nombreux, presque 77 % d'entre eux (5 350 personnes) ont quitté la province, à destination de l'Ontario (2 590 personnes) et de la Colombie-Britannique (2 330 personnes) principalement.

La Saskatchewan a désigné un grand nombre de candidats, dont environ 15 % (2 300 personnes) avaient quitté la province en 2011 afin de s'établir principalement en Ontario (835 personnes), en Alberta (700 personnes) et en Colombie-Britannique (540 personnes).

Environ 40 % des candidats du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ne vivaient plus dans ces provinces en 2011, ayant migré principalement vers l'Ontario et la Colombie-Britannique.

C'est en Alberta et en Colombie-Britannique qu'ont été enregistrées deux des plus fortes proportions de candidats des provinces qui demeuraient toujours dans leur province de désignation en 2011. Les candidats qui ont quitté ces provinces se sont établis en Ontario et en Alberta (dans le cas des candidats de la Colombie-Britannique) ou en Colombie-Britannique (dans le cas des candidats de l'Alberta).

Bien que les candidats désignés par l'Ontario inscrits dans la BDIM n'aient pas été aussi nombreux, cette province a attiré de loin le plus grand nombre de candidats désignés par d'autres provinces à l'année d'imposition 2011, soit 8 350 personnes, comparativement à 5 910 personnes pour la Colombie-Britannique et à 2 730 personnes pour l'Alberta.

Proportions de candidats des provinces admis entre 2006 et 2011 vivant à l'extérieur de leur province de désignation, selon la province de désignation, pour l'année d'imposition 2011

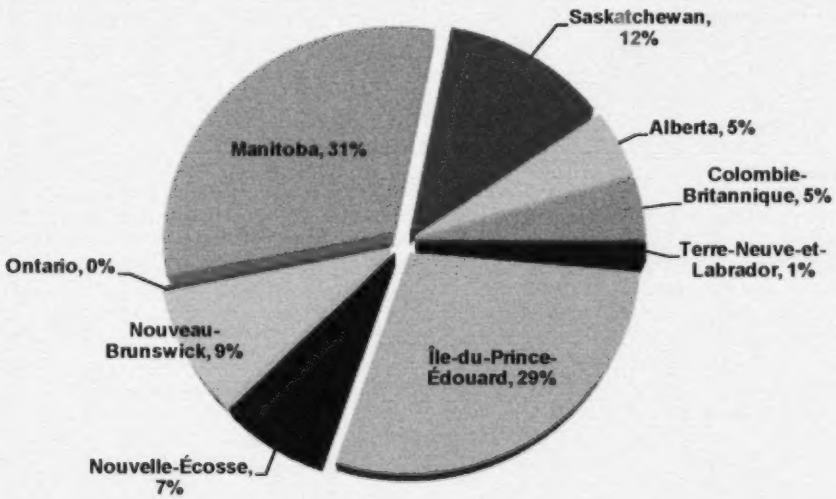

C'est au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard qu'on a enregistré les plus fortes proportions de candidats des provinces vivant à l'extérieur de leur province de désignation (31 % et 29 % respectivement).

Des raisons différentes pour chaque province expliquent ces fortes proportions. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard n'a désigné que 7 000 candidats au cours de la période de six ans étudiée ici, mais 77 % d'entre eux ont quitté la province, tandis que le Manitoba a perdu 15 % des 37 600 candidats qu'il avait désignés au cours de cette même période.

Dans le cas de l'Ontario, cette proportion était presque nulle (0 %) étant donné son taux de rétention élevé (98 %) et le nombre relativement faible de candidats qu'elle avait désignés (1 000 personnes sur la période de six ans).

Par ailleurs, 12 % des candidats de la Saskatchewan ne vivaient plus dans leur province de désignation. Affichant le même taux de rétention que le Manitoba, la Saskatchewan avait toutefois désigné moins de la moitié du nombre de candidats désignés par son voisin, ce qui explique le faible nombre de candidats vivant à l'extérieur de la province.

Parmi les candidats des provinces vivant à l'extérieur de leur province de désignation, 7 % avaient été désignés par le Nouveau-Brunswick, qui a désigné 4 500 candidats, mais dont le taux de rétention était peu élevé (64 %).

En Nouvelle-Écosse, la proportion de candidats désignés par la province, mais vivant à l'extérieur de celle-ci était de 7 %. La province avait désigné moins de 3 500 candidats et affichait un taux de rétention relativement faible (60 %).

Taux de rétention et de variation nette (%) des candidats des provinces admis entre 2006 et 2011, selon la province de destination, pour l'année d'imposition 2011

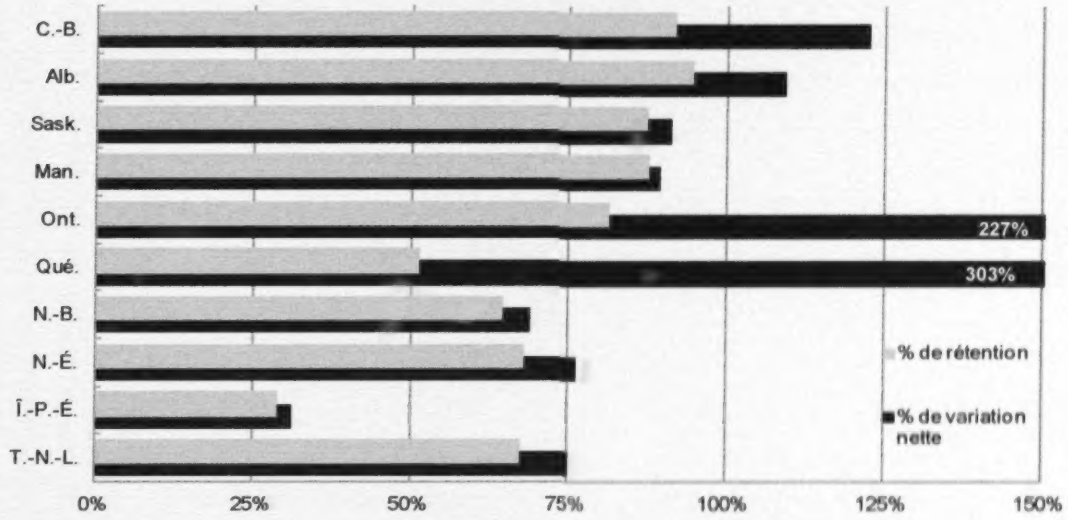

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	% de variation nette
Terre-Neuve-et-Labrador	645	210	435	50	485	67,4%	-24,8%
Île-du-Prince-Édouard	5 305	3 780	1 525	130	1 655	28,7%	-68,8%
Nouvelle-Écosse	3 245	1 040	2 205	270	2 475	68,0%	-23,7%
Nouveau-Brunswick	4 200	1 490	2 710	180	2 890	64,5%	-31,2%
Québec	185	90	95	465	560	51,4%	202,7%
Ontario	4 315	795	3 520	6 280	9 800	81,6%	127,1%
Manitoba	37 065	4 520	32 545	620	33 165	87,8%	-10,5%
Saskatchewan	15 205	1 890	13 315	545	13 860	87,6%	-8,8%
Alberta	17 875	950	16 925	2 630	19 555	94,7%	9,4%
Colombie-Britannique	15 425	1 250	14 175	4 750	18 925	91,9%	22,7%

Bien qu'ils soient désignés par une province particulière, les candidats des provinces peuvent déclarer une autre province de destination à leur arrivée au pays. Le graphique et le tableau ci-dessus indiquent combien de candidats d'une province se sont établis dans cette province à leur arrivée et y demeuraient toujours en 2011. Le graphique montre également que les taux de rétention variaient considérablement d'une province à l'autre, ces taux étant aussi très différents des taux de rétention des provinces selon la province de désignation. Le taux de rétention le plus fort était celui de l'Alberta (95 %) et le plus faible, celui de l'Île-du-Prince-Édouard (29 %). Plusieurs autres faits intéressants sont décrits ci-dessous :

- Même s'il n'a pas de programme de candidats désignés, le Québec a tout de même été la province de destination de 185 candidats d'autres provinces, dont plus de la moitié y sont demeurés.

- Bien qu'elle n'ait désigné que 1 000 candidats, l'Ontario a été la province de destination de plus de 4 300 candidats d'autres provinces, dont 82 % y sont demeurés (un taux inférieur au taux de rétention de 98 % des candidats désignés par la province).
- Sur les 7 000 candidats désignés par l'Île-du-Prince-Édouard, plus de 1 600 ont déclaré une autre province de destination à leur arrivée au pays. L'Île-du-Prince-Édouard a en outre perdu 3 800 autres candidats (71 %) après leur arrivée dans la province.
- Arrivant au premier rang des provinces ayant désigné le plus de candidats, le Manitoba a perdu 550 candidats qui ont déclaré d'autres provinces de destination à leur arrivée, mais il a tout de même retenu 88 % des candidats qui s'y étaient établis.
- Il en allait de même en Saskatchewan, qui affichait un taux de rétention plus élevé dans le cas des candidats qui se sont établis dans la province (88 %, soit un taux supérieur de 3 points de pourcentage au taux de rétention des candidats désignés par la province).
- L'Alberta a accueilli 1 245 candidats de plus que le nombre de personnes qu'elle avait désignées, dont 95 % sont demeurés dans la province (un taux supérieur de 0,5 point de pourcentage au taux de rétention des candidats qu'elle a désignés).
- De même, la Colombie-Britannique a accueilli 1 945 candidats de plus que le nombre de personnes qu'elle avait désignées, dont 92 % sont demeurés dans la province.
- De façon générale, les provinces de l'Atlantique avaient tendance à perdre des candidats dès l'arrivée de ceux-ci (c.-à-d. que les immigrants ont choisi une autre province de destination à leur arrivée), mais c'est précisément ce qui explique que les taux de rétention des candidats ayant choisi l'une des provinces maritimes comme destination étaient plus élevés que les taux de rétention des candidats désignés par ces provinces (c.-à-d. taux supérieur de 8 points de pourcentage à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, de 6 points de pourcentage à l'Île-du-Prince-Édouard et de 4 points de pourcentage au Nouveau-Brunswick).

Au chapitre de la variation nette, si on fait abstraction de l'aberration statistique de l'Ontario et du Québec, on constate que c'est la Colombie-Britannique qui a enregistré la plus importante variation nette (soit une hausse de presque 23 %).

Proportions de candidats des provinces admis entre 2006 et 2011 vivant à l'extérieur de leur province de destination initiale, pour l'année d'imposition 2011

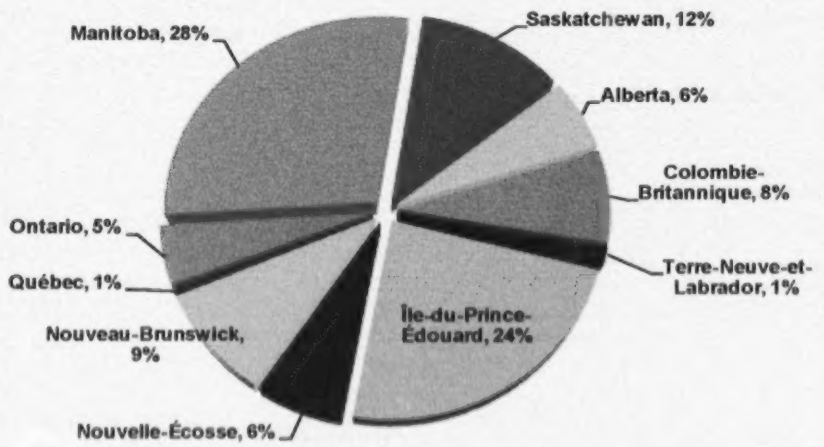

Au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard, les proportions de candidats s'étant établis dans ces provinces à leur arrivée, mais vivant ailleurs en 2011 étaient inférieures aux proportions de candidats que ces provinces avaient désignés. Ainsi, au Manitoba, la proportion de candidats qui se sont établis dans cette province à leur arrivée était de 28 %, comparativement à 31 % pour les candidats désignés par la province. À l'Île-du-Prince-Édouard, ces proportions étaient de 24 % et de 29 % respectivement.

N'ayant perdu presque aucun des candidats qu'elle avait désignés, l'Ontario a cependant perdu 5 % des candidats qui s'y étaient établis à leur arrivée après avoir été désignés par d'autres provinces.

Par ailleurs, 1 % des candidats des provinces vivant ailleurs que dans leur province de destination initiale venaient du Québec, qui n'a pourtant pas de programme provincial de désignation de candidats.

De même, 8 % des candidats des provinces vivant ailleurs que dans leur province de destination initiale venaient de la Colombie-Britannique, ce qui représente une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à la proportion de candidats désignés par cette province qui vivaient ailleurs en 2011.

En Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, les proportions de candidats vivant ailleurs que dans leur province de destination initiale et de candidats vivant à l'extérieur de leur province de désignation étaient les mêmes.

Taux de rétention du regroupement familial

Taux de rétention et de variation nette (%) des immigrants de la catégorie du regroupement familial admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011

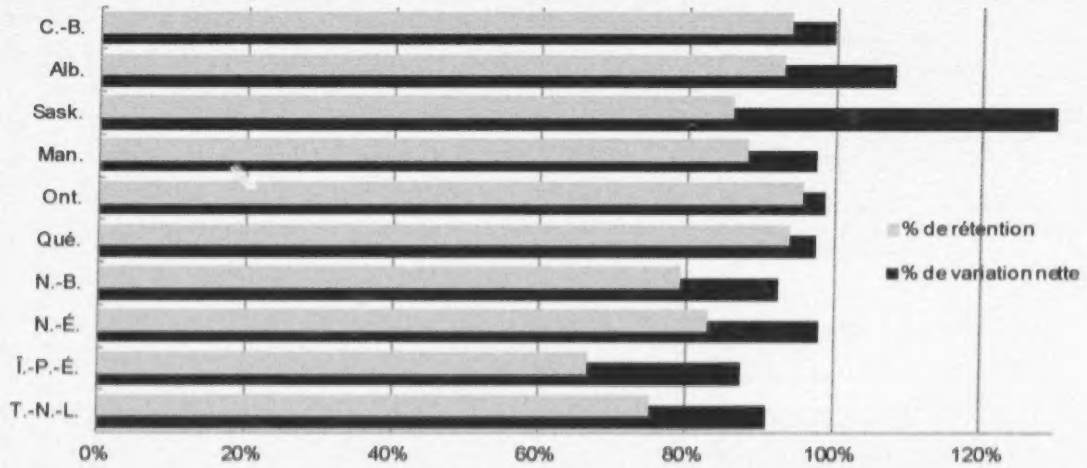

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	% de variation nette
Terre-Neuve-et-Labrador	500	125	375	80	455	75,0%	-9,0%
Île-du-Prince-Édouard	240	80	160	50	210	66,7%	-12,5%
Nouvelle-Écosse	1 905	325	1 580	285	1 865	82,9%	-2,1%
Nouveau-Brunswick	1 060	220	840	140	980	79,2%	-7,5%
Québec	41 205	2 500	38 705	1 425	40 130	93,9%	-2,6%
Ontario	149 715	6 530	143 185	4 365	147 550	95,6%	-1,4%
Manitoba	6 230	740	5 490	575	6 065	88,1%	-2,6%
Saskatchewan	2 585	360	2 225	1 135	3 360	86,1%	30,0%
Alberta	32 590	2 285	30 305	4 875	35 180	93,0%	7,9%
Colombie-Britannique	57 385	3 450	53 935	3 320	57 255	94,0%	-0,2%
Total - Regroupement familial	**293 415**	**16 615**	**276 800**	**16 250**	**293 050**	**94,3%**	**-0,1%**

Les taux de rétention des immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient relativement élevés dans toutes les provinces, et ils variaient moins d'une province à l'autre que les taux de rétention associés à d'autres catégories d'immigrants. Même s'ils présentaient les plus forts taux de rétention, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Alberta ont tout de même enregistré des nombres importants de sorties d'immigrants de la catégorie du regroupement familial.

Malgré un taux de rétention de presque 96 %, l'Ontario a perdu 2 500 immigrants de la catégorie du regroupement familial qui ont choisi de migrer vers l'Alberta, 1 750 vers la Colombie-Britannique, 985 vers le Québec, 605 en Saskatchewan et 275 au Manitoba.

De même, la Colombie-Britannique, qui affichait un taux de rétention de 94 %, a perdu 1 410 immigrants de la catégorie du regroupement familial au profit de l'Ontario, ainsi que 1 315 qui se sont établis en Alberta, 220 en Saskatchewan, 175 au Québec et 140 au Manitoba.

Quelque 1 475 immigrants de la catégorie du regroupement familial ont quitté le Québec, dont le taux de rétention s'élevait à presque 94 %, pour s'établir en Ontario; ils ont été imités par 535 autres immigrants qui ont migré vers l'Alberta et 290 qui ont choisi la Colombie-Britannique.

En Alberta, où le taux de rétention était de 93 %, 910 immigrants de la catégorie du regroupement familial ont quitté la province pour s'installer en Colombie-Britannique, 790 ont opté pour l'Ontario, 220 pour la Saskatchewan et 105 se sont établis au Manitoba.

Présentant un taux de rétention de 88 %, le Manitoba a perdu 245 immigrants de la catégorie du regroupement familial au profit de l'Ontario, 240 qui ont migré vers l'Alberta et 185 qui se sont établis en Colombie-Britannique.

La Saskatchewan, dont le taux de rétention se chiffrait à 86 %, a vu 115 immigrants de la catégorie du regroupement familial s'établir en Ontario et en Alberta et 90 en Colombie-Britannique.

Quelque 135 immigrants de la catégorie du regroupement familial ont quitté la Nouvelle-Écosse, dont le taux de rétention était de 83 %, pour s'établir en Ontario; 75 autres immigrants se sont dirigés vers l'Alberta.

Enfin, ce sont le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard qui ont enregistré les nombres de sorties les moins élevés, malgré les faibles taux de rétention de ces provinces.

Les provinces qui ont enregistré les plus importants gains nets d'immigrants de la catégorie du regroupement familial attribuables à la migration interprovinciale (c.-à-d. les provinces où le nombre d'entrées était supérieur au nombre de sorties) sont l'Alberta (gain net de 2 590 personnes) et la Saskatchewan (gain net de 775 personnes). À l'inverse, les provinces qui ont encaissé les plus grandes pertes nettes d'immigrants de la catégorie du regroupement familial sont l'Ontario (perte nette de 2 165 personnes), le Québec (perte nette de 1 075 personnes), le Manitoba (perte nette de 165 personnes) et la Colombie-Britannique (perte nette de 130 personnes).

Taux de rétention et de variation nette des réfugiés

Taux de rétention et de variation nette (%) des réfugiés admis entre 2006 et 2011, selon la province, pour l'année d'imposition 2011

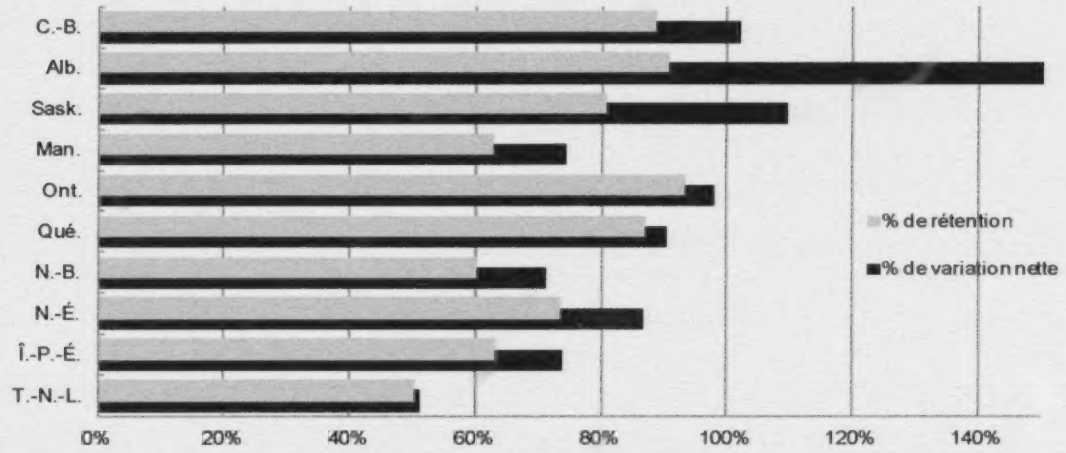

Province	Première destination	Sorties	Vivant au même endroit en 2011	Entrées	Résidents en 2011	Taux de rétention	% de variation nette
Terre-Neuve-et-Labrador	605	300	305	5	310	50,4%	-48,8%
Île-du-Prince-Édouard	230	85	145	25	170	63,0%	-26,1%
Nouvelle-Écosse	780	205	575	100	675	73,7%	-13,5%
Nouveau-Brunswick	590	235	355	65	420	60,2%	-28,8%
Québec	20 405	2 660	17 745	740	18 485	87,0%	-9,4%
Ontario	61 505	4 125	57 380	2 905	60 285	93,3%	-2,0%
Manitoba	4 170	1 550	2 620	490	3 110	62,8%	-25,4%
Saskatchewan	2 085	400	1 685	600	2 285	80,8%	9,6%
Alberta	8 715	795	7 920	5 205	13 125	90,9%	50,6%
Colombie-Britannique	6 755	765	5 990	910	6 900	88,7%	2,1%
Réfugiés	**105 840**	**11 120**	**94 720**	**11 045**	**105 765**	**89,5%**	**-0,1%**

Figurant généralement parmi les plus élevés, les taux de rétention des réfugiés variaient considérablement d'une province à l'autre, allant d'un faible 50 % à Terre-Neuve à un fort 93 % en Ontario (qui était la province de destination de la majorité [58 %] des réfugiés). Bien qu'elle ait enregistré le plus fort taux de rétention, l'Ontario a accusé le plus grand nombre de migrations de sortie (4 125 personnes), plus de la moitié des réfugiés (2 425 personnes) ayant choisi de s'établir en Alberta et les autres, au Québec (500 personnes), en Colombie-Britannique (425 personnes), en Saskatchewan (325 personnes) et au Manitoba (320 personnes).

Ayant accueilli presque 20 % des réfugiés arrivés au Canada au cours de la période étudiée, le Québec affichait un taux de rétention relativement élevé (87 %), mais a perdu 2 660 réfugiés, qui ont choisi de s'établir principalement en Ontario (1 350 personnes), en Alberta (940 personnes) et en Colombie-Britannique (215 personnes).

Le taux de rétention du Manitoba était relativement faible (63 %), comme en témoignent les 1 550 réfugiés qui ont quitté cette province pour s'établir en Alberta (1 065 personnes) et en Ontario (285 personnes).

L'Alberta et la Colombie-Britannique avaient des taux de rétention relativement élevés (91 % et 89 % respectivement), mais ont tout de même perdu quelque 800 réfugiés chacune. Ceux qui ont quitté la Colombie-Britannique se sont établis principalement en Ontario (325 personnes) et en Alberta (315 personnes), tandis que les réfugiés qui ont quitté l'Alberta ont migré vers l'Ontario (455 personnes) et la Colombie-Britannique (120 personnes).

La Saskatchewan, dont le taux de rétention se chiffrait à 81 %, a perdu 400 réfugiés, principalement au profit de l'Alberta (170 personnes) et de l'Ontario (165 personnes).

À Terre-Neuve, les réfugiés et les membres de leurs familles qui ont choisi de quitter la province se sont établis principalement en Ontario (110 personnes) et en Alberta (105 personnes).

Ce sont trois provinces de l'Ouest qui ont enregistré des gains nets de réfugiés attribuables à la migration interprovinciale, notamment l'Alberta (4 410 personnes), ainsi que la Saskatchewan (200 personnes) et la Colombie-Britannique (145 personnes). À l'inverse, les provinces qui ont perdu les plus grands nombres de réfugiés sont le Québec (1 920 personnes), l'Ontario (1 220 personnes), le Manitoba (1 060), Terre-Neuve (295 personnes), le Nouveau-Brunswick (170 personnes) et la Nouvelle-Écosse (105 personnes).

Revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants de catégories sélectionnées admis entre 2006 et 2011 : Comparaison des RME des non-migrants [11] et des migrants [12], pour l'année d'imposition 2011

Le tableau de la page suivant offre un aperçu des facteurs économiques qui peuvent influencer la décision des immigrants de rester dans leur province de destination ou de la quitter (en supposant qu'ils disposent de cette information ou de renseignements similaires à propos des revenus d'emploi dans leur province de destination et leur province de migration secondaire). Plus précisément, ce tableau permet de comparer les revenus moyens d'emploi qu'ont touchés en 2011 ceux qui sont demeurés dans leur province de destination initiale et ceux qui se sont établis ailleurs, ainsi que les revenus des migrants et des non-migrants d'une province à l'autre, selon les catégories d'immigrants.

Peu importe la catégorie à laquelle ils appartiennent, les immigrants qui se sont établis en Alberta à leur arrivée et qui y sont demeurés ont touché des revenus moyens d'emploi supérieurs à ceux des immigrants qui ont choisi de quitter la province (les migrants). En outre, les revenus moyens d'emploi des non-migrants de l'Alberta étaient plus élevés que ceux des non-migrants des autres provinces de destination pour plusieurs catégories d'immigrants mais pas toutes , notamment les demandeurs principaux (DP) du Programme des candidats des provinces (70 970 $), les réfugiés (26 170 $) et les aides familiaux résidants (34 870 $).

[11] Non-migrants = Immigrants qui vivaient encore dans leur province de destination initiale en 2011.
[12] Migrants = Immigrants qui vivaient dans une autre province canadienne que leur province de destination initiale en 2011.

Revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants de catégories sélectionnées admis entre 2006 et 2011 : Comparaison des RME des non-migrants et des migrants pour l'année d'imposition 2011

		Tous les immigrants		TQ (DP)		CP (DP)		Regroupement familial		Réfugiés		Aides familiaux (DP)	
Dest.	Rés.	No.	RME*	No.	RME*	No.	RME*	No.	RME*	No.	RME*	No.	RME*
NL	Non-migrants	1 545	44 484 $	180	76 677 $	295	67 745 $	375	37 060 $	305	14 726 $	5	19 700 $
	Migrants*	890	37 201 $	95	73 066 $	80	45 875 $	80	30 765 $	280	19 351 $	NA	NA
PEI	Non-migrants	1 920	19 107 $	20	44 500 $	685	26 629 $	160	23 187 $	145	10 825 $	NA	NA
	Migrants*	3 990	18 104 $	NA	NA	795	23 184 $	40	22 000 $	55	12 273 $	NA	NA
NS	Non-migrants	6 640	30 170 $	825	45 927 $	1 080	41 424 $	1 580	29 828 $	575	16 070 $	70	24 250 $
	Migrants*	2 525	30 691 $	435	50 793 $	410	32 026 $	265	31 196 $	180	17 944 $	NA	NA
NB	Non-migrants	100	28 730 $	285	48 771 $	1 300	40 919 $	840	23 979 $	355	15 049 $	35	22 857 $
	Migrants*	2 365	26 782 $	195	44 554 $	610	32 161 $	170	36 923 $	195	21 402 $	NA	NA
QC	Non-migrants	173 440	22 914 $	65 595	29 250 $	35	29 000 $	38 705	17 834 $	17 745	16 720 $	2 495	18 562 $
	Migrants*	21 670	30 079 $	7 455	39 799 $	5	NA	2 400	24 541 $	2 630	21 158 $	200	27 986 $
ON	Non-migrants	413 165	27 309 $	69 845	44 480 $	1 660	50 502 $	143 185	21 966 $	57 380	19 921 $	15 600	23 398 $
	Migrants*	30 125	31 957 $	8 380	47 517 $	290	38 750 $	6 325	25 328 $	4 075	26 782 $	435	29 689 $
MB	Non-migrants	43 385	23 932 $	820	39 200 $	16 885	29 085 $	5 490	22 122 $	2 620	17 935 $	290	28 000 $
	Migrants*	7 520	25 886 $	295	43 001 $	2 230	32 892 $	700	22 606 $	1 510	24 624 $	NA	NA
SK	Non-migrants	19 355	30 849 $	745	43 952 $	7 230	41 670 $	2 225	24 181 $	1 685	19 657 $	235	35 543 $
	Migrants*	3 275	30 700 $	290	52 584 $	920	39 342 $	325	28 018 $	360	22 013 $	NA	NA
AB	Non-migrants	97 185	37 758 $	14 675	54 203 $	9 335	70 971 $	30 305	28 159 $	7 920	26 170 $	4 720	34 869 $
	Migrants*	8 565	31 832 $	2 085	45 029 $	495	53 209 $	2 180	24 944 $	2 455	17 606 $	60	24 958 $
BC	Non-migrants	150 525	27 274 $	20 300	38 482 $	8 325	64 445 $	53 935	21 604 $	5 990	18 184 $	6 680	25 055 $
	Migrants*	13 995	30 273 $	3 365	43 188 $	580	56 997 $	3 310	24 087 $	740	19 115 $	260	24 654 $

*RME= revenu moyen d'emploi

*Migrants = Immigrants vivant dans une autre province canadienne que leur province de destination en 2011.

C'est à Terre-Neuve que les non-migrants avaient les revenus moyens d'emploi les plus élevés pour toutes les catégories d'immigrants confondues (44 480 $), pour la catégorie du regroupement familial (37 060 $) et pour les demandeurs principaux du Programme des travailleurs qualifiés (76 680 $). De façon générale, les demandeurs principaux des programmes des travailleurs qualifiés et des candidats des provinces, ainsi que les immigrants de la catégorie du regroupement familial qui sont demeurés dans la province ont touché des revenus moyens d'emploi supérieurs à ceux des migrants, revenus qui figuraient parmi les plus élevés au Canada (à l'exception des demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces qui ont choisi de rester en Alberta).[13]

[13] Les travailleurs des provinces de l'Atlantique ne travaillent peut-être pas uniquement dans leur propre province. Dans ces provinces, et plus particulièrement à Terre-Neuve, une proportion relativement élevée de la population travaille pendant de courtes périodes dans les provinces de l'Ouest, en particulier dans les champs pétrolifères du nord de l'Alberta. Ces travailleurs déclarent donc dans leur province de résidence des revenus qu'ils ont touchés ailleurs. En outre, il est possible que les installations pétrolières en mer de Terre-Neuve fournissent elles aussi des emplois très bien rémunérés.

En Ontario, au Québec et au Manitoba, les revenus moyens d'emploi des non-migrants étaient systématiquement plus faibles que ceux des migrants de ces provinces (à l'exception des demandeurs principaux du programme des candidats de l'Ontario, qui ont gagné presque 12 000 $ de plus que ceux qui ont quitté la province). Dans certains cas (c.-à-d. au Québec), les revenus moyens des non-migrants semblaient être parmi les plus faibles au Canada pour chacune des catégories d'immigrants.

De même, pour plusieurs catégories d'immigrants de l'Île-du-Prince-Édouard, les revenus des non-migrants (et des migrants) figuraient également parmi les plus faibles au Canada. Par exemple, les non-migrants de toutes les catégories ont touché des revenus moyens d'emploi supérieurs d'environ 1 000 $ aux revenus déclarés par les migrants, mais tout de même inférieurs de 3 800 $ à ceux qui ont été déclarés dans l'autre province où les revenus moyens d'emploi étaient les plus faibles (le Québec). Bien que les demandeurs principaux du programme des candidats de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont demeurés dans la province aient gagné 3 400 $ de plus que ceux qui ont migré ailleurs, leurs revenus étaient tout de même inférieurs de 2 500 $ à ceux des autres demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces qui ont choisi de demeurer dans leur province de destination (le Québec étant l'autre province où les revenus étaient les plus faibles, suivi du Manitoba).

En Colombie-Britannique, soit la province qui a accueilli le troisième plus grand nombre d'immigrants (après l'Ontario et le Québec), ce n'est que dans la catégorie des candidats des provinces que les revenus moyens d'emploi des non-migrants étaient supérieurs à ceux des migrants, les premiers ayant touché environ 7 500 $ de plus que les seconds. Il en va de même pour la catégorie des aides familiaux résidants, au sein de laquelle les revenus des non-migrants et des migrants ne s'écartaient que de 400 $ approximativement. Ces données portent donc à conclure que ce ne sont vraisemblablement pas des raisons de nature purement économique qui ont attiré les migrants secondaires vers la Colombie-Britannique.

Si on l'examine à la lumière des programmes, le tableau indique que les RME des immigrants admis au titre du Programme des candidats des provinces étaient plus élevés dans le cas des personnes qui sont demeurées dans leur province de destination, quelle qu'elle soit. Le Manitoba fait toutefois exception à cette règle, ayant encaissé les plus importantes pertes attribuables à la migration interprovinciale, malgré un taux de rétention de ses candidats désignés de presque 88 %. Les candidats désignés par le Manitoba qui sont demeurés dans la province ont touché des revenus moyens d'emploi inférieurs d'environ 3 000 $ à ceux des personnes qui ont quitté la province.

L'inverse est vrai dans le cas des réfugiés, dont les taux de rétention étaient les plus élevés de toutes les catégories d'immigrants, tel que mentionné précédemment. Dans toutes les provinces, sauf l'Alberta, les réfugiés qui sont demeurés dans leur province de destination ont touché des revenus moyens d'emploi inférieurs à ceux des migrants.

Comparaison interprovinciale des taux de rétention des différentes catégories d'immigrants au fil du temps

Travailleurs qualifiés

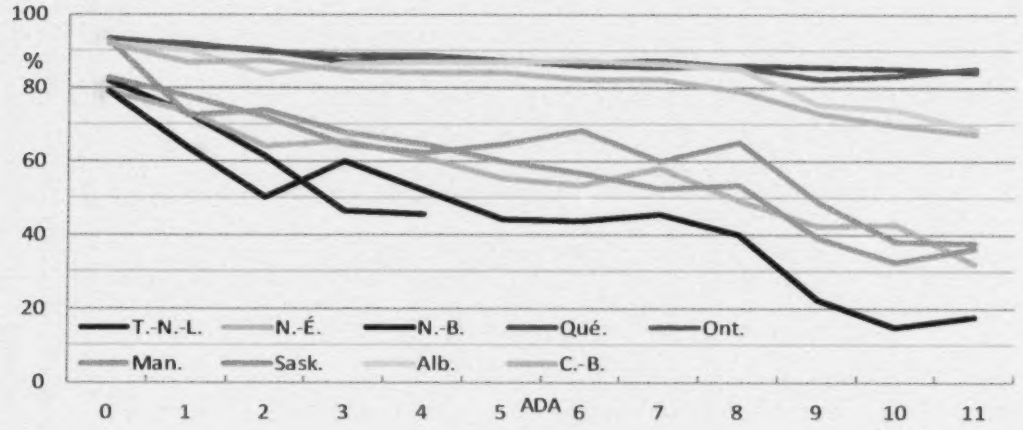

CEC

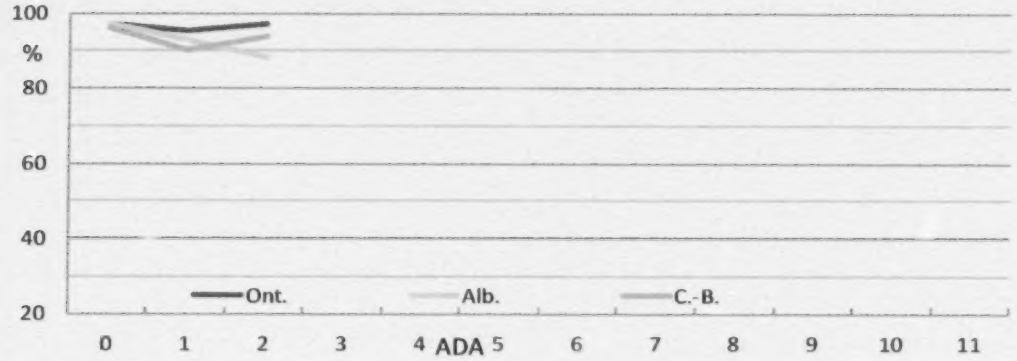

Réfugiés

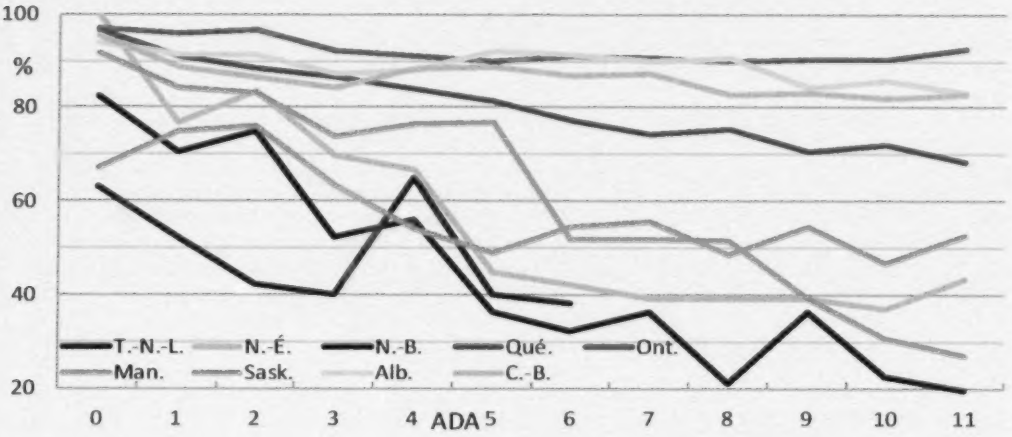

Programme des candidats des provinces

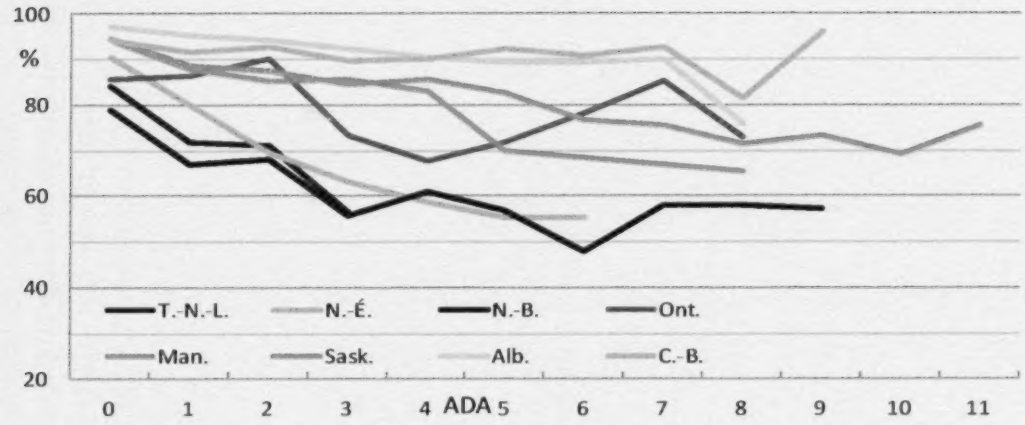

Aides familiaux résidants

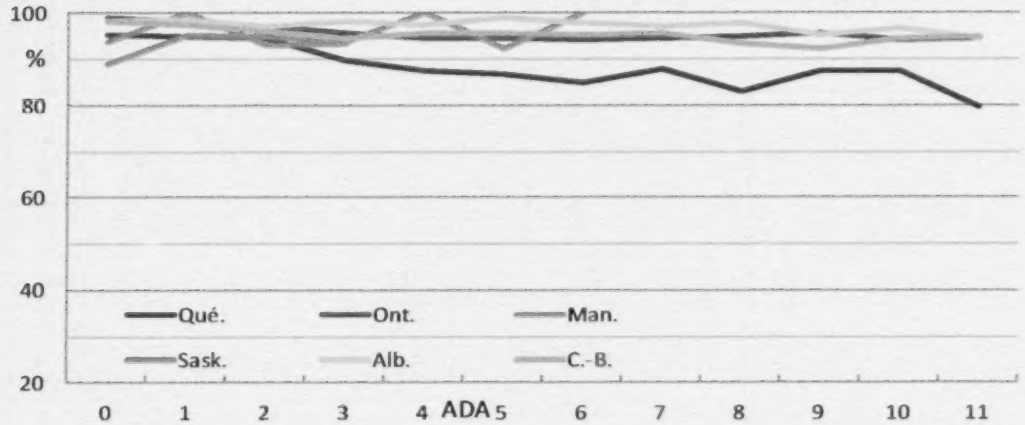

Catégorie du regroupement familial

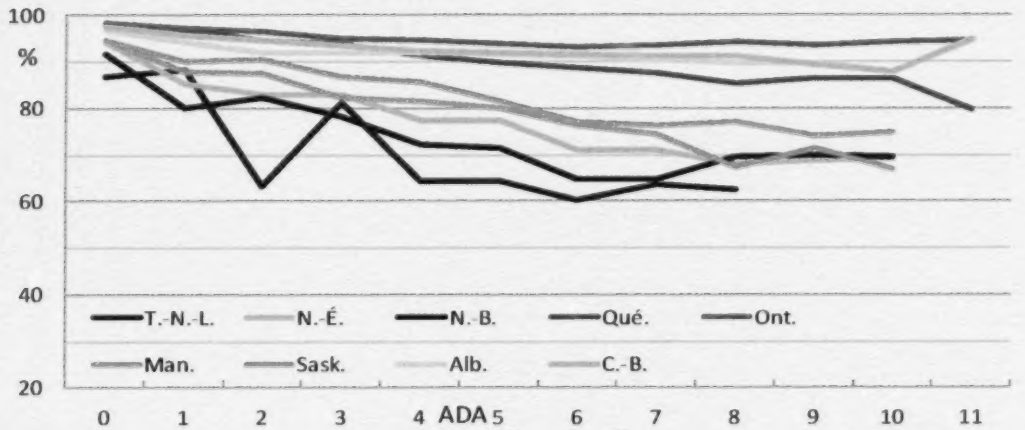

Les graphiques de la page précédente permettent d'analyser les taux de rétention sur un horizon de plus longue durée (jusqu'à la onzième année après l'arrivée, contrairement à la plupart des analyses du présent document, qui ne concerne que les cinq premières années suivant l'admission). De façon générale, les taux de rétention de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta étaient les plus élevés pour toutes les catégories d'immigrants, en plus d'être ceux qui variaient le moins au fil du temps. Dans les autres provinces, plus particulièrement les Maritimes et les Prairies, on constate que les migrations de sortie ont débuté relativement tôt après l'admission des immigrants.

Travailleurs qualifiés : Une forte proportion de travailleurs qualifiés qui se sont établis dans les Maritimes et les Prairies à leur arrivée ont migré vers d'autres provinces au cours de la première année suivant leur admission, une tendance qui s'est également poursuivie pendant la deuxième année (les données précédentes portent manifestement à conclure que l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec ont accueilli une importante migration secondaire de travailleurs qualifiés entrants au cours de cette période).

Programme des candidats des provinces : Une importante proportion de candidats des provinces ont quitté les Maritimes un an ou deux après leur admission. Le Manitoba et la Saskatchewan ont également assisté au départ systématique de leurs candidats dans les deux premières années suivant leur arrivée, une tendance qui s'est poursuivie au cours du reste de la période étudiée, bien que ces migrations de sortie n'aient pas été aussi importantes que celles des provinces de l'Atlantique. Une partie de la variation du taux de rétention de l'Ontario au fil du temps est attribuable à l'intensification du programme dans cette province, qui a désigné moins de candidats au cours des premières années de la période étudiée et dont les taux de rétention variaient donc davantage. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont connu d'importantes entrées de candidats des provinces au cours de cette période.

CEC : Les taux de rétention de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario étaient élevés et ne variaient que très peu au cours des deux années étudiées.

Aides familiaux résidants : Les taux de rétention des cinq provinces incluses dans le graphique étaient très élevés, bien que le Québec ait accusé une migration de sortie lente, mais constante, dès la première année suivant l'arrivée. La plupart des personnes qui ont migré se sont rendues en Alberta (et, dans une moindre mesure, en Ontario).

Réfugiés : Une proportion significative des réfugiés ont quitté les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan au cours des deux premières années suivant leur arrivée, une tendance qui s'est poursuivie pendant le reste de la période étudiée. Les taux de variation observés dans les Maritimes au fil du temps sont liés à la diminution constante des nombres d'immigrants demeurant dans ces provinces. Après avoir connu une légère hausse au cours des deux premières années, le Manitoba a également vu un nombre significatif de réfugiés quitter la province, le taux s'étant cependant stabilisé après la quatrième année suivant l'arrivée. Comme l'illustre le graphique de la page 23, la plupart des réfugiés qui ont quitté leur province de destination se sont établis en Alberta et en Ontario.

Catégorie du regroupement familial : Un grand nombre d'immigrants de la catégorie du regroupement familial ont quitté les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan dans la première ou la deuxième année suivant leur admission, pour s'établir en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique, comme l'indique manifestement le tableau de la page 21/17.

Résumé des principaux constats

L'Ontario est la province qui affichait le taux de rétention le plus élevé, suivie de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec. Les taux de rétention des provinces de l'Atlantique étaient beaucoup plus faibles, l'Île-du-Prince-Édouard étant celle qui avait le plus de difficulté à retenir ses immigrants. Si l'on tient compte de la variation nette, l'Alberta se démarque au titre de province ayant accueilli le plus grand nombre de migrants secondaires (une augmentation nette de plus de 16 500 personnes). Parallèlement, toujours au chapitre de la migration secondaire, le Québec se démarque également, car il a perdu 13 700 personnes de plus qu'il n'en a accueillies.

Dans presque toutes les provinces, les taux de rétention étaient plus élevés dans le cas des femmes que dans celui des hommes. Il en va de même dans le cas des groupes d'âge supérieurs par rapport aux groupes d'âge inférieurs, les écarts entre les taux de rétention des groupes d'âge supérieurs et inférieurs étant particulièrement marqués dans les provinces de l'Atlantique.

La capacité à s'exprimer dans les langues officielles du Canada semble constituer un facteur de premier plan dans les provinces de l'Atlantique, mais de moindre importance en Alberta et en Colombie-Britannique. Au chapitre des migrations secondaires, c'est l'Ontario qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants de tous les groupes linguistiques, y compris ceux qui s'expriment en français, mais dans le cas des migrants francophones, c'est le Québec qui représentait une destination attrayante, comme l'étaient l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique pour les migrants anglophones. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta étaient les destinations de prédilection des migrants secondaires qui ne parlaient ni l'anglais, ni le français.

Les taux de rétention des immigrants titulaires de certificats d'études professionnelles et de doctorats étaient relativement élevés dans les Maritimes (sauf à l'Île-du-Prince-Édouard), ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan, mais moins importants dans les autres provinces. Au chapitre des migrations secondaires toutefois, l'Ontario a attiré plus de 30 % des immigrants de tous niveaux de scolarité et 40 % des titulaires de doctorats, tandis que l'Alberta a accueilli 30 % des migrants ayant les niveaux de scolarité les plus faibles.

Au chapitre des catégories d'immigrants, les aides familiaux résidants, les réfugiés et les immigrants de la catégorie du regroupement familial présentaient les taux de rétention les plus élevés (plus de 90 %), tandis que ceux des travailleurs qualifiés et des candidats des provinces étaient légèrement plus bas (entre 80 % et 85 %). Des taux de rétention des travailleurs qualifiés supérieurs à 85 % ont toutefois été observés en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il en va de même dans le cas des candidats des provinces, l'Ontario et les provinces de l'Ouest affichant des taux de rétention supérieurs à 80 %. À l'est de l'Ontario toutefois, les taux de rétention étaient beaucoup plus faibles, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard, dont le taux de rétention des candidats de la province se chiffrait à moins de 30 %. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont accueilli un nombre substantiel d'entrants appartenant à la catégorie des candidats des provinces. Les taux de rétention des réfugiés étaient généralement élevés, bien que les réfugiés migrants aient choisi principalement l'Alberta et l'Ontario comme destination secondaire.

La comparaison des revenus moyens d'emploi (RME) des immigrants qui ont quitté leur province de destination et de ceux qui y sont demeurés met en lumière les décisions que les immigrants prennent après leur admission au pays. L'Alberta se démarque des autres provinces en raison des revenus d'emploi relativement élevés des immigrants de nombreuses catégories qui y sont

demeurés, ce qui pourrait expliquer pourquoi ses taux de rétention se classaient parmi les plus élevés (après ceux de l'Ontario) au cours de la période étudiée ici et pourquoi plus de 25 000 immigrants étant initialement arrivés dans d'autres provinces se sont par la suite établis en Alberta. Il est cependant clair que les revenus d'emploi ne constituent pas la seule raison, puisque c'est l'Ontario qui a attiré le plus grand nombre de migrants secondaires (presque 32 000 personnes), mais que cette province se classait au sixième rang de toutes les provinces au chapitre des revenus moyens d'emploi des immigrants qui y sont demeurés. Arrivant au troisième rang des destinations secondaires choisies par les migrants, la Colombie-Britannique se classait en septième place au chapitre des revenus moyens d'emploi des non-migrants.

En examinant les RME des non-migrants et des migrants des différentes catégories dans l'ensemble des provinces, on constate que les travailleurs qualifiés qui se sont établis en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique et qui ont par la suite migré vers une autre province touchaient des revenus d'emploi supérieurs à ceux des travailleurs qualifiés qui sont demeurés dans leur province de destination initiale. Toutefois, dans le cas des immigrants admis au titre du programme des candidats des provinces, ce constat ne s'applique qu'aux personnes qui se sont établies au Manitoba, province qui a accusé les plus importantes pertes d'immigrants attribuables aux migrations de sortie, malgré un taux de rétention des candidats désignés de presque 88 %. Les candidats désignés par le Manitoba qui sont demeurés dans cette province ont touché des revenus moyens d'emploi inférieurs d'environ 3 000 $ à ceux des personnes qui ont quitté la province. Le constat inverse s'applique aux réfugiés, dont les taux de rétention étaient les plus élevés de toutes les catégories d'immigrants. Dans toutes les provinces, sauf l'Alberta, les réfugiés qui sont demeurés dans leur province de destination ont touché des revenus moyens d'emploi inférieurs à ceux des réfugiés qui ont migré ailleurs.

Au chapitre de la durée de l'intervalle entre l'arrivée dans la province de destination et la migration vers une autre province, on constate que, de façon générale, les immigrants qui ont choisi de s'établir dans une autre province ont migré au cours des deux ou trois premières années suivant leur admission.